

Marche des affaires et comptes annuels 2010

L'aperçu ci-après récapitule les activités de la BEKB | BCBE en 2010. Pour plus de détails concernant le mandat d'entreprise, la politique d'affaires, les activités commerciales, la gestion des risques et le gouvernement d'entreprise, veuillez consulter les pages 85 à 108 et 166 à 187.

Réalisation de plus-value grâce à une stratégie focalisée

La BEKB | BCBE déploie ses activités dans un environnement économique bien diversifié. Quelque 25 pour cent de la population suisse réside dans l'Espace Mittelland. Cet espace économique est caractérisé par un secteur de services en plein essor, une orientation prononcée sur les petites et moyennes entreprises (PME) et un grand nombre d'institutions de formation et de perfectionnement professionnels.

Stratégie de la BEKB | BCBE

La stratégie de la BEKB | BCBE se focalise sur deux secteurs d'activité essentiels:

- les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME ainsi que
- le conseil en gestion de patrimoine (clientèle de placement et private banking).

Sur le plan géographique, la BEKB | BCBE concentre ses activités sur

le territoire cantonal et l'espace économique environnant, à savoir l'Espace Mittelland. Les services portant sur le conseil en gestion de patrimoine et la gestion de fortune ainsi que ceux de la cyberbanque sont accessibles en Suisse à la clientèle suisse et étrangère.

La BEKB | BCBE est le principal établissement bancaire avec une forte base de clients et centre de décision dans le canton de Berne. Selon des sondages représentatifs effectués par DemoSCOPE, il ressort que 35 pour cent des habitantes et des habitants du canton de Berne et neuf pour cent du canton de Soleure ont recours aux services de la BEKB | BCBE; pour presque 20 pour cent, elle est la banque principale. Plus d'un quart des petites et moyennes entreprises (PME) travaillent avec la BEKB | BCBE.

Poursuite de la politique de crédit

Le cap a été maintenu sur une croissance qualitative. La BEKB | BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques par ses propres résultats. Elle est conséquente dans l'application de la politique d'affaires et de crédit, tout en sachant faire preuve de souplesse dans le détail. L'octroi de nouveaux crédits est tributaire du remboursement des crédits en cours, des fonds déposés par la clientèle et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les

risques sont soupesés à l'aune des revenus et des fonds propres. La part des crédits aux particuliers d'un montant maximal de 1 million de francs s'est établie à 84 pour cent à fin 2010. Les prêts non performants (non performing loans) totalisent moins de un pour cent de l'ensemble des prêts à la clientèle. Depuis octobre 2005, la BEKB | BCBE offre en tant que première banque suisse une hypothèque avec assurance perte de salaire intégrée. Les propriétaires immobiliers peuvent ainsi se prémunir contre les conséquences financières de l'incapacité de travail et du chômage.

Du 1^{er} mars au 31 mai, les clients hypothécaires de la BEKB | BCBE ont pu souscrire un prêt de rénovation à concurrence 50000 francs à un taux d'intérêt avantageux de 1,25 pour cent, ou de 1% pour les rénovations à caractère durable. Ainsi, plus de 3000 prêts de rénovation portant sur un volume de plus de 100 millions de francs ont pu être autorisés. En raison de la forte demande, la limite initiale de 50 millions de francs a été augmentée à 100 millions de francs.

Extension du conseil en gestion de patrimoine

Au cours des années, la BEKB | BCBE a continuellement développé le private banking, le conseil à la clientèle de placement privée et institutionnelle. Quelque

70 conseillères et conseillers se tiennent à la disposition de la clientèle suisse et internationale. En tout, ce sont quelque 175 personnes qui travaillent dans le secteur du conseil en gestion de patrimoine, la gestion de fortune et le négoce. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont augmenté à 20,5 milliards de francs au total. A cet égard, un afflux d'argent frais de 0,2 milliard de francs a été réalisé.

Dans le cadre de l'évaluation private banking 2010 effectuée par le magazine économique Bilanz, la BEKB | BCBE a décroché le premier rang. Au terme de cette étude, dans le cadre de laquelle les propositions de placement de 49 banques suisses ont été analysées et évaluées, la formule de la BEKB | BCBE a été placée en tête dans la catégorie des «banques universelles régionales», s'adjudant également la couronne du classement général. Pour la BEKB | BCBE, cette distinction est le fruit à la fois de la qualité de ses conseils en placements et du remarquable travail d'équipe de ses conseillers à la clientèle et de ses gestionnaires de fortune. Un test fitness interne à la banque a été développé pour les conseillères et les conseillers dans le but de garantir la qualité du conseil à la clientèle, de maintenir un haut niveau de formation et d'encourager, respectivement d'assurer en permanence le perfectionnement professionnel. Ce test, auquel les collaborateurs sont soumis régulièrement, leur permet de tenir à jour leurs connaissances professionnelles et leur aptitude à la

La BEKB | BCBE consolide ses positions

| | 1993 | | 31.12.2010 |
|--|---------------------------|---|----------------|
| Prévoyance | | | |
| Excédent de fonds propres | 14.7% ¹ | | 125.4% |
| Ratio Tier 1 BRI aux taux standard Suisse | 9.8% ¹ | → | 18.0% |
| Provisions sur prêts | 3.1% | | 3.5% |
| Portefeuille de crédits | | | |
| Engagements importants ² | 8% ¹ | | < 5% |
| Evaluation qualitative | oui | → | oui |
| Produits compromis en CHF | 4.7 millions ¹ | | 0.6 million |
| Fonds de la clientèle | | | |
| Engagements importants ² | 19% | → | 6.1% |
| Gestion de patrimoine | | | |
| Valeurs patrimoniales gérées en CHF | 8.9 milliards | → | 20.5 milliards |
| Surveillance | | | |
| Autorité fédérale de surveillance des marchés FINMA ³ | en partie | | oui |
| Organe de révision externe | oui | → | oui |
| SA de droit privé | non | | oui |

¹ Fin 1993

² Engagements de plus de CHF 30 millions

³ jusqu'au 31.12.2008 CFB

vente et de rester en ligne avec l'évolution et les nouveautés inhérentes aux secteurs d'affaires. Le département Conseil financier répond, par ses activités de conseil exhaustif, aux besoins de la clientèle en matière de planification financière, fiscale et de la retraite, de règlement de la succession et de la prévoyance. Un accent particulier est mis sur le conseil en matière de prévoyance. Il s'agit de prendre les mesures nécessaires à temps pour optimiser les conditions financières individuelles et pour éviter des conséquences économiques et fiscales fâcheuses à l'avenir. Les conseillères et conseillers financiers expérimentés de la BEKB | BCBE apportent un soutien précieux à leurs clientes et clients dans leur prise de décision et établissent un plan financier individuel pour le temps après la retraite.

La gestion de fortune de la BEKB | BCBE s'est engagée à respecter les normes Global Investment Performance Standards (GIPS®) et s'est faite certifier en conséquence. Les conditions permettant une comparaison objective de la performance des divers gestionnaires de fortune sont ainsi remplies. Une liste exhaustive des composites est disponible sur demande auprès de la BEKB | BCBE.

Les fonds de la clientèle confiés à la BEKB | BCBE en vue d'une gestion de patrimoine intégrale ont augmenté à 4,5 milliards de francs à fin 2010.

A fin 2010, les placements dans les fonds ont grimpé à 4,3 milliards de francs.

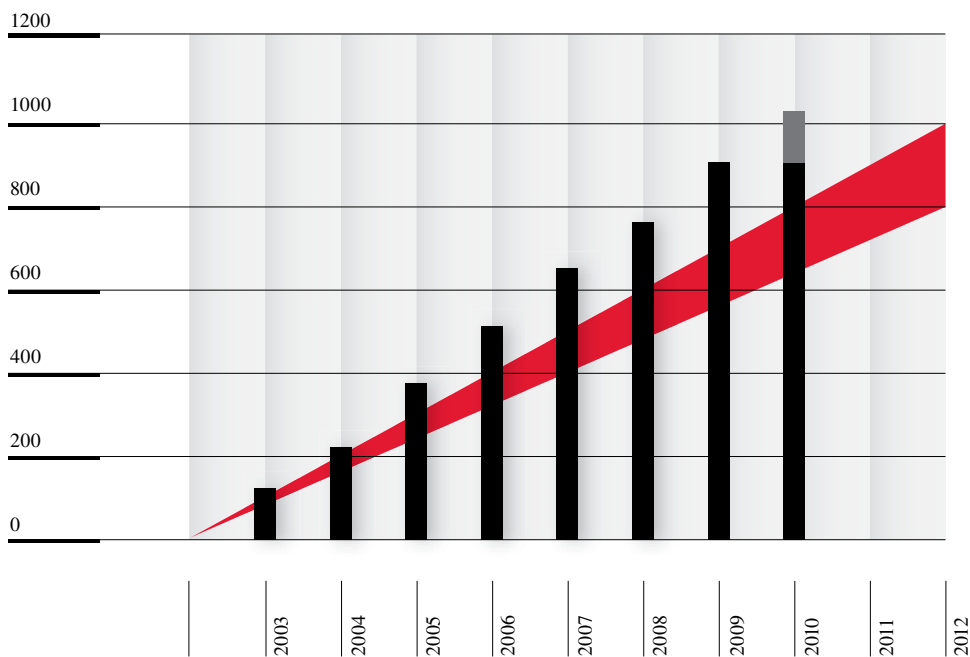
L'offre en produits de bancassurance comprend de nombreux produits d'assurance-vie classiques et liés à des fonds. Ces produits sont mis à disposition par Swisscanto de manière centralisée pour l'ensemble des banques cantonales. Il s'agit d'une œuvre commune des banques cantonales. Swisscanto gère activement des fonds, d'autres placements collectifs et des mandats institutionnels totalisant 58 milliards de francs et employant 450 collaborateurs et collaboratrices. Son siège est à Berne où elle a créé 30 places de travail.

Avec l'introduction en 2004 d'une plateforme de négoce électronique pour les titres de petites et moyennes entreprises non cotés à la bourse, la BEKB | BCBE a augmenté la liquidité et la transparence dans le négoce hors bourse. Les indices, adaptés pour la dernière fois en juin 2010, ont fait leurs preuves. Le OTC Liquidity Index, qui compte aujourd'hui 60 titres, s'est notamment établi comme indice de référence. Afin d'accroître encore la transparence et la liquidité dans le segment des titres négociés hors bourse, le site web www.otc-x, lancé en 2008, a bénéficié de développements. Ce site d'information sur la plateforme électronique des valeurs secondaires OTC-X de la BEKB | BCBE permet de se renseigner de manière simple, rapide et détaillée sur toutes les données du marché OTC, un fait unique sur le marché des valeurs secondaires. Actuellement, les titres de 320 sociétés peuvent être

Fonds nets générés (FNG) supérieurs aux objectifs

Free cash-flow
en millions de CHF

— Objectif à 10 ans



négociés via cette plateforme. Les analystes indépendants du Swiss Equity Magazin élaborent plus de 80 études sur les sociétés OTC, lesquelles sont disponibles en ligne. La BEKB | BCBE entend ainsi renforcer la transparence dans le segment des titres négociés hors bourse, stimuler le marché sur la plateforme de négoce et à la BX Berne eXchange, et aviver l'intérêt des investisseurs privés et institutionnels pour les titres de petites et moyennes entreprises.

En 2009, la BEKB | BCBE a fondé en collaboration avec Fund Street AG et HelveticStar Effekten AG une société en commandite et a lancé avec le «BEKB | BCBE FundStreet OTC Fund One» un nouveau fonds pour le marché OTC. Ce fonds investit dans des actions suisses non cotées et se prête comme instrument de placement pour des clients institutionnels avec une trésorerie professionnelle ainsi que pour des investisseurs qualifiés.

Assise financière solide

La BEKB | BCBE repose sur des fondations solides. La politique d'affaires et de crédit axée sur le long terme, poursuivie sans modification depuis des années, confère à la banque continuité et compétitivité. Les exigences légales en matière de fonds propres sont largement dépassées. Le remaniement systématique et en pro-

fondeur de la politique de crédit a permis d'atteindre successivement le profil de risque souhaité pour le portefeuille de crédits. La prévoyance-risque sur prêts est constituée de provisions individuelles et forfaitaires et est largement supérieure à la somme des prêts non performants.

La BEKB | BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les prêts à la clientèle sont entièrement financés par les dépôts de la clientèle au sens restrictif du terme (dépôts d'épargne, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle).

La stricte surveillance stipulée dans la législation bancaire a été réalisée déjà en 1994, la BEKB | BCBE ayant été la première banque cantonale à s'y être soumise. En tant que société anonyme de droit privé, ses responsabilités sont clairement définies, puisque ancrées dans le droit des sociétés anonymes.

Création de plus-value

Le critère principal de la BEKB | BCBE ne repose pas sur des considérations bénéficiaires à court terme, mais sur des objectifs financiers valables à long terme et clairement définis. Cet objectif consiste à générer un «free cash flow» (fonds nets générés) à hauteur de 800 millions à 1 milliard de francs sur une période de dix ans. Pour la BEKB | BCBE, cela équivaut à générer, de 2003 à 2012, un capital propre cible de 1 milliard de francs (correspon-

dant à 120 pour cent des fonds propres exigibles). De 2003 à 2010, les fonds nets générés cumulés ont dépassé cet ordre de grandeur. Les écarts peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, en fonction de la situation économique et du montant des investissements. Il est prévu de distribuer sur une période de dix ans la moitié des fonds nets générés jusqu'en 2012 aux propriétaires et de garder l'autre moitié pour le développement de la banque. La BEKB | BCBE dispose d'un modèle de défraiement limité et portant sur le long terme. Une prime de développement durable est versée à tous les collaborateurs après dix ans, pour autant que des fonds nets générés (free-cash-flow) d'au moins 500 millions de francs aient été réalisés.

Fort ancrage auprès de la clientèle

La proximité et les liens entretenus avec plus de 500 000 clients ainsi que l'ancrage dans leur espace économique et de vie constituent un important facteur de succès de la BEKB | BCBE.

Accès attractifs à la banque

La banque entend offrir un conseil et un suivi global, personnalisé, et taillé à la mesure des besoins de la clientèle. Le personnel est atteignable rapidement et personnellement.

Trois accès à la banque s'offrent à notre clientèle:

- sièges bancaires fixes;
- banques mobiles;
- cyberbanque.

Les sièges bancaires fixes représentent toujours la forme d'accès la plus utilisée. Avec 78 sièges dans les cantons de Berne et de Soleure, la BEKB | BCBE est géographiquement bien ancrée dans la région. Le réseau des sièges est continuellement adapté aux besoins de la clientèle, notamment en faisant jouer des partenariats locaux. La transformation des établissements bancaires en banques ouvertes et conviviales, présentant une identité visuelle uniforme, suit son cours. Les sièges de Lyss et de Münsingen ont été agrandis pour créer des espaces de conseil supplémentaires.

Des guichets mobiles avantageux sont en outre en service. Les «banques itinérantes» desservent actuellement 17 localités dans le Seeland bernois, en Haute-Argovie, sur la rive droite du lac de Thoun et dans la région Thal/Gäu dans le canton de Soleure.

La cyberbanque est un troisième canal de distribution proposé à la clientèle. Il s'agit d'une banque sans guichets, une banque directe avec une panoplie de produits exhaustifs à prix nets. Il y est possible de liquider ses affaires bancaires 24 heures sur 24 par voie électronique. On peut interroger les informations de dépôt et de compte et passer soi-même des

ordres de bourse ou de paiement, indépendamment des heures d'ouverture des guichets. Le client est à même de liquider ses affaires bancaires à partir de son domicile ou en déplacement, que ce soit par téléphone, fax, Internet ou par courrier postal.

Une banque de proximité – engagement en faveur des familles

De nombreux contacts avec la population ont été tissés et une nouvelle clientèle gagnée, grâce aux stands d'information de la banque dressés dans des centres commerciaux, rues piétonnes, foires et expositions artisanales.

Les engagements en faveur des familles ont été renforcés. Quelque 5000 personnes ont assisté à la journée-famille organisée en juin à Soleure. D'autres journées-famille au Gurten, à Thoune, au Ballenberg, à la fête cantonale de gymnastique à Utzendorf ainsi qu'à Bienne et à Crémises. A Oensingen, Berne, Interlaken, Bienne et Reconvilier, les concerts de l'orchestre des Jeunes musiciens bernois ont à nouveau connu un vif succès. Sept manifestations intitulées «Brennpunkt Wall Street – Erfahrungen aus erster Hand» (Wall Street sous la loupe – Informations à la source) animées par le correspondant SF à New York, Jens G. Korte, se sont tenues dans la région. Au total, ces exposés ont attiré plus de 2000 auditeurs (invités private banking).

Dans de nombreux sièges, des manifestations ayant pour thème la «Planification financière et de la prévoyance» ont été organisées. A cette occasion, divers instruments de la prévoyance privée tels que le compte Epargne 3, l'épargne sous forme de titres et la planification financière exhaustive ont été présentés. Ces séminaires ont rencontré un large écho et ont été bien fréquentés.

Le Zentrum Paul Klee organise depuis 2006 chaque année une académie d'été. Outre les classes pour professionnels, des manifestations sont proposées à un large public. Dans le cadre de son engagement en faveur de la formation, la BEKB | BCBE prend à sa charge les frais d'exploitation et les bourses d'étude. A cet effet, la banque a créé la fondation «Académie d'été au Zentrum Paul Klee». Pour la cinquième Académie d'été, qui a eu lieu en août, un jury a retenu douze artistes très doués de neuf pays différents parmi les 56 candidats. L'Académie d'été 2010 a été consacrée au thème «Si tes lèvres sont mes oreilles, nos corps deviennent des radios». Aux dires des participants et des professeurs, et vu la résonance dans la presse, cette cinquième manifestation peut être considérée comme réussie. Les alumni et les participants des académies précédentes, comptent aujourd'hui dans leurs rangs de nombreux jeunes artistes et lauréats de renommée internationale.

Des concerts, des pièces de théâtre, des apéros thématiques (art, entrepreneurs,

bourse), ainsi que des manifestations spéciales portant sur la propriété du logement, le private banking, l'épargne, la constitution d'un patrimoine, ont été proposés. Pour les enfants, des manifestations ludiques BIMBO ont été organisées; pour les jeunes, l'opération bonus<26 a été lancée. Outre des formules bancaires attractives, les membres bonus<26 bénéficient d'une STUcard avec fonction Maestro qui leur ouvre droit à une kyrielle d'avantages et de promotions. Plus de 100 000 personnes en tout ont été interpellées pendant l'année sous revue lors de manifestations, de journées «Bien volontiers!» et de campagnes de promotion.

Soutien aux nouvelles entreprises, renforcement du partenariat avec les PME

L'objectif de la BEKB | BCBE est de favoriser en particulier les petits et moyens engagements. Les PME et les artisans sont conseillés et suivis individuellement par la BEKB | BCBE. Dans plus de 95 pour cent des cas, les décisions de financement sont prises par les conseillers au niveau des sièges.

La BEKB | BCBE entend soutenir les entreprises en devenir et les PME innovantes à l'aide d'un concept d'encouragement comprenant trois piliers.

– Avec le premier pilier, la BEKB | BCBE finance de nouvelles

entreprises et la croissance. Pour leurs besoins financiers, une limite-cadre inchangée de 175 millions de francs était à leur disposition en 2010. En fin d'année, 131 millions de francs avaient été attribués. Il reste donc encore une marge de manœuvre pour les financements futurs de nouvelles entreprises et de PME innovantes. Pendant l'année sous revue, 34 projets ont bénéficié de contributions pour un montant de 15 millions de francs. 464 places de travail ont ainsi été soutenues dans toutes les régions du rayon d'activité de la BEKB | BCBE.

– Le deuxième pilier est destiné au règlement des successions. A cet effet, la BEKB | BCBE a fixé une limite-cadre de 50 millions de francs. Dans le rayon d'activité de la banque, on recense quelque 45 000 PME, dont 1500 sont confrontées chaque année au problème de la succession. Souvent, l'entreprise peut être léguée à la génération suivante. Il est aussi possible qu'elle soit transférée à la direction dans le cadre d'un management buy-out ou qu'elle soit reprise par des tiers. Dans tous les cas, la BEKB | BCBE met à disposition des instruments pour le financement de la succession. En 2010, 36 projets pour un montant total de 23 millions de francs ont été autorisés. De la sorte, 536 places de travail ont pu être maintenues. En fin d'année, la limite-cadre pour les règlements de succession était utilisée à raison de 25 millions de francs.

– Le troisième pilier est réservé au financement de capital d’amorçage. Conjointement avec l’école supérieure de technique et d’informatique de Bienne (HTI), la BEKB | BCBE a créé en 2005 une fondation pour l’innovation technologique (STI) dotée d’un capital augmenté entre-temps à 5 millions de francs. Les diplômés, collaborateurs scientifiques et professeurs de cette école sont encouragés à fonder des entreprises «spin-off» et sont soutenus en conséquence. L’idée est de transférer rapidement les derniers résultats de la recherche dans la pratique entrepreneuriale. Les entreprises qui réussissent grâce à cet engagement pour les innovations technologiques contribuent pour beaucoup à la croissance économique qualitative dans l’Espace Mittelland. Désormais, des start-up bernoises avec une innovation technologique sans rapport direct avec HTI pourront être financées. La STI a octroyé jusqu’à présent quinze crédits d’amorçage d’un montant de plus de 4 millions de francs à des start-up technologiquement innovantes dans l’Espace Mittelland. La BEKB | BCBE a conclu un deuxième partenariat dans les secteurs de la médecine bio, de la biotechnologie, technique médicinale et diagnostic avec BioMedCredit AG. Cette société couvre les lacunes de financement des PME déjà établies, mais en phase d’expansion. A cet effet, la BEKB | BCBE a fixé un

cadre financier de 50 millions de francs. Depuis la fondation de la société en 2006, huit entreprises ont déjà pu être soutenues à hauteur de 18,7 millions de francs.

Avec la création d’une fondation pour le développement de clusters sectoriels englobant de petites et moyennes entreprises innovatrices, la BEKB | BCBE a encore renforcé son concept PME dans le domaine du financement d’amorçage en 2007. De nombreuses petites entreprises hautement spécialisées sont actives dans l’Espace Mittelland dans les domaines de la mécanotention, de la robotique, de l’assainissement, de la mécanique de précision et du traitement de surfaces. C’est pourquoi, la fondation pour le développement de clusters sectoriels a créé la société AM-Tec Kredit AG qui finance des PME du secteur de la technologie de l’automatisation. AM-Tec Kredit AG est dirigée par un team de gestionnaires indépendant de la banque. Les fonds correspondants sont proposés, soit comme prêts de croissance à long terme, soit exceptionnellement comme financements de participations. La BEKB | BCBE a mis à disposition de la fondation un capital de 30 millions de francs. AM-Tec Kredit AG a octroyé à huit entreprises des financements de croissance de 16,9 millions de francs.

Avec le soutien de PME innovatrices, la BEKB | BCBE contribue au renforcement, au développement et à l’assurance de

l'avenir de l'espace économique et de vie commun. Ces entreprises créent les places de travail et d'apprentissage de demain et génèrent l'assiette fiscale future. Les nouvelles entreprises d'aujourd'hui seront les piliers de l'économie de demain. Elles contribuent à la croissance économique dans l'Espace Mittelland.

La BEKB | BCBE dans le canton de Soleure

En fin d'année 2010, 34 collaboratrices et collaborateurs parfaitement au courant des usages locaux conseillaient la clientèle dans le canton de Soleure: dans les sièges à la Hauptgasse et à la Gurzelngasse à Soleure, ainsi que dans ceux de Granges, Balsthal et Hägendorf et enfin dans les communes de Oensingen, Egerkingen, Wangen près d'Olten et Härkingen, desservies par une banque mobile. En sus de la représentation inaugurée à Soleure en 1999 qui vend des services en matière de private banking, les autres sièges offrent à la clientèle d'épargne et hypothécaire ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises des services bancaires exhaustifs et un conseil personnalisé sur place.

Qualité de service durable

Culture d'entreprise

La BEKB | BCBE veille à la satisfaction de la clientèle en privilégiant la proximité et les liens culturels qui nous rassemblent, mais également la confiance et l'amabilité. Elle assure la sécurité par une communication transparente et une politique d'affaires qualitative axée sur le long terme.

L'orientation de la banque a fait l'objet d'une intense réflexion résumée de manière très accessible dans les ouvrages «Dans l'axe de notre politique», «Culture d'entreprise» et «Principes régissant la qualité du service». Les valeurs qui sous-tendent la culture d'entreprise sont l'ouverture et la transparence, une communication crédible, la responsabilité personnelle des collaborateurs et un état d'esprit élevé en devise: «Bien volontiers!». La BEKB | BCBE prône l'action réfléchie, ciblée et prévoyante à tous les échelons, selon le principe de la proportionnalité et de l'autocontrôle du travail. Chaque année, les collaboratrices et les collaborateurs définissent leurs objectifs personnels pour améliorer la satisfaction des partenaires et accroître la valeur de la BEKB | BCBE, conformément à l'esprit des ouvrages susmentionnés.

Personnel et banque ancrés dans les régions

La BEKB | BCBE est présente dans toutes les régions du canton de Berne et dans le canton de Soleure. La banque offre plus de 1400 emplois attractifs totalisant une masse salariale de quelque 116 millions de francs, forme à peu près un quart de tous les apprentis de banque du canton de Berne et contribue à l'accroissement des revenus fiscaux.

A l'image de leur banque, les collaboratrices et collaborateurs de la BEKB | BCBE sont attachés à leur région. Ils constituent le capital sans lequel la banque ne pourrait faire face à la concurrence. Les clientes et les clients peuvent compter sur leur engagement. Les conseillères et conseillers à la clientèle sont au bénéfice d'une formation ciblée. L'efficacité de la formation et l'application des standards de qualité sont vérifiées par des tests et examens externes et internes ainsi que par d'autres mesures de controlling. La relève n'est pas en reste. A fin 2010, la BEKB | BCBE comptait 131 apprentis et assistants en formation. Relevons que 31 apprentis ont achevé avec succès leur formation de base à la BEKB | BCBE. Depuis 1993, la moyenne des notes en connaissances professionnelles a toujours dépassé la moyenne suisse. Ce résultat réjouissant a également pu être atteint en 2010. Depuis 2004, la BEKB | BCBE offre aux étudiants de

l'école moyenne, après la maturité, un stage de 18 mois pour embrasser une carrière bancaire. Ce stage est certifié par l'Association suisse des banquiers.

La participation du personnel a été stimulée, dans la mesure où il a la possibilité d'acquérir chaque année des actions de la BEKB | BCBE. La banque acquiert en règle générale les titres nécessaires à cet effet sur le marché. Les actions nominatives, bloquées pendant cinq ans, ont été cédées au printemps 2010 au prix de 90 francs. La différence par rapport au prix du marché a été imputée aux charges du personnel. A fin 2010, le personnel détenait quelque 4 pour cent du capital-actions de la BEKB | BCBE. La BEKB | BCBE dispose depuis 2005 d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Avec celui-ci, 250 000 actions nominatives au maximum peuvent être émises dans le cadre du programme d'intéressement des collaborateurs et des cadres.

Standards de qualité élevés et écologie d'entreprise moderne

En tant que première banque suisse d'importance, la Banque Cantonale Bernoise (BEKB | BCBE) avait obtenu en 2002 déjà le certificat ISO 9001 pour l'ensemble des processus, services et sièges, ce qui documente à l'évidence la qualité élevée de ses standards de services. Après 2005, la BEKB | BCBE a déjà été recertifiée pour

la deuxième fois en 2008 pour l'ensemble de la banque.

Ces dernières années, la BEKB | BCBE a développé successivement son management de l'environnement. Le management de l'environnement est certifié conforme à la norme ISO 14001 depuis novembre 2004. A fin 2007, la BEKB | BCBE a formulé une charte de développement durable. Elle a remplacé la charte environnementale précédente. Avec la charte de développement durable, la BEKB | BCBE réitère sa volonté d'endosser une responsabilité au niveau de l'entreprise pour une consommation économe en énergie et en ressources ainsi que pour un développement durable dans sa sphère d'influence. Elle entend améliorer sans cesse son efficacité en matière d'énergie et de ressources et prône des relations équilibrées avec ses groupes d'interlocuteurs. L'engagement pour le développement durable comprend aussi les produits et services de la banque. Un accent particulier est mis sur les effets du changement climatique sur l'environnement, la société et la banque. La BEKB | BCBE entend fournir une contribution durable à la protection de l'environnement et au bien de tous, recourir au remboursement de la taxe CO₂ pour des mesures de protection du climat, réduire les coûts d'exploitation et assurer à long terme son succès sur le marché. L'objectif de la BEKB | BCBE est d'atteindre la neutralité carbone. Avec la charte de développement durable, la BEKB | BCBE

s'engage à respecter les normes ISO 9001 et 14001.

En mai 2010, l'agence de notation de durabilité, INRate, a évalué 30 établissements financiers; la BEKB | BCBE s'est classée septième, ce qui la place à 60% au dessus de la moyenne de la branche. Cette notation écologique tient compte de divers critères pour évaluer le caractère écologique des produits et des entreprises, dont notamment la politique environnementale, l'utilisation des ressources et les émissions de CO₂. Le respect de normes écologiques fondamentales fait d'ailleurs partie intégrante du contrôle des crédits. Dans le segment clientèle de placements, l'offre comprend des produits prenant spécifiquement en considération de protection de l'environnement et de durabilité.

Comportements évolutifs: trade-net.ch et money-net.ch

Services en ligne de la BEKB | BCBE avec innovation mondiale

Ces quatorze dernières années, la cyberbanque de la BEKB | BCBE a sans cesse adapté et développé ses services en fonction des besoins de la clientèle. Les résultats obtenus sont réjouissants, grâce notamment à la simplicité et à la transparence des produits et à un traitement efficace et de haute qualité. Outre la liste de compléments au mot de passe, une clef

USB ainsi qu'un Internet Passport biométrique avec carte-signature élaborée par la société bernoise AXSionics AG – une innovation mondiale – sont proposés à la clientèle pour garantir un accès sécurisé aux portails Internet. L'accès au moyen d'appareils mobiles est possible et continue d'être développé.

Les résultats de la cyberbanque sont très réjouissants: en 2010, elle a réalisé une nouvelle fois une contribution de couverture positive.

A travers la cyberbanque, les investisseurs peuvent négocier directement à la bourse, à des conditions avantageuses, en passant par **trade-net.ch**. Ils ont accès aux places boursières les plus importantes du monde. Ils achètent et vendent des papiers-valeurs en ligne, à des conditions de courtage avantageuses. Ils peuvent accéder aux cours en temps réel de SIX, et des graphiques et instruments d'analyse sont à leur disposition. Le paquet trade-net.ch leur permet de procéder gratuitement au trafic des paiements, indépendamment des heures d'ouverture des guichets. L'offre comprend, en outre, une possibilité de gestion automatique des comptes et d'investissement en parts de fonds. Ces services sont disponibles en allemand, français et anglais. Les informations souhaitées, clairement structurées, apparaissent sur la page d'accueil personnalisée de trade-net.ch. Il est possible d'expérimenter le système, sans encourir de risques, en se confectonnant un portefeuille virtuel, des watch-

lists et limitminders. Afin que les clients trade-net puisse accéder à la plateforme boursière en tout temps et en tout lieu, la cyberbanque a développé une App iPhone. Dans une première phase, celle-ci permet d'accéder directement aux fonctions myTrade-net et d'effectuer des transactions. Par ailleurs, l'utilisateur dispose à tout moment des dernières informations boursières.

Avec **money-net.ch**, une solution innovatrice a été trouvée en matière de planification budgétaire et de tenue de comptes de ménage. Ce produit est proposé à la clientèle en collaboration avec la Communauté de travail des offices suisses d'orientation budgétaire. La clientèle disposant d'un raccordement à Internet peut non seulement procéder aux opérations bancaires usuelles, mais aussi établir son budget personnel et ouvrir, au gré de ses préférences, des comptes pour les diverses rubriques du budget. Les deux offres sont continuellement adaptées aux besoins de la clientèle.

Depuis mars 2005, les prêts personnels sont traités exclusivement via money.net.ch pour l'ensemble de la BEKB | BCBE. Grâce au canal de distribution Internet, le volume des prestations de money-net.ch a ainsi pu être élargi et l'appréciation et le traitement des prêts personnels ont pu être optimisés. La cyberbanque produit également des services bancaires pour des tiers qu'elle ne cesse de développer. money-net.ch a développé le paquet familial «family-

net.ch» pour le compte de *La Mobilière*; celui-ci contient une hypothèque familiale, un compte maison, une assurance ménage ainsi qu'un service fiscal. Il a été introduit avec succès sur le marché et commercialisé en exclusivité dans des agences choisies de *La Mobilière* dans 34 localités.

Quelque 100 000 clientes et clients de la BEKB | BCBE liquident leurs affaires bancaires via Internet où ils ont la possibilité d'utiliser un compte électronique, ce qui leur permet de renoncer aux avis bancaires sur support papier. Plus de 30 000 d'entre eux passent leurs ordres de bourse en ligne et en toute indépendance.

Technologie de l'information à la BEKB | BCBE et chez RTC

Depuis plus de 35 ans, la BEKB | BCBE externalise dans une large mesure les processus relevant de la technologie de l'information (TI) à la société Real-Time Center AG (RTC). Par la mise en production à la Pentecôte 2009 de la nouvelle application d'administration des comptes, IBIS3G®, RTC a fait un grand pas sur le chemin du renouvellement informatique innovateur.

RTC et Hewlett-Packard (HP) ont signé fin avril 2010 un contrat de collaboration valable jusqu'en 2030, décidant ainsi de fonder en commun un Banking Service Center (BSC) à Berne. Par ce biais, le site de Berne est préservé à long terme, l'exploita-

tion TI fiable d'IBIS3G garantie et le renouvellement IBIS assuré.

Le nouveau BSC profite de l'expérience de longue date de RTC dans les domaines de l'outsourcing IT et des logiciels bancaires, et HP a l'intention d'offrir des services de hosting, d'application et de support pour les prestataires de service financiers en Suisse et dans toute l'Europe. Avec deux centres de données des plus modernes aux environs de Berne, la solution bancaire IBIS3G® orientée service et des collaborateurs disposant d'un grand savoir-faire, dans le développement et l'exploitation de IBIS3G®, HP est un partenaire idéal. Le 1^{er} mai 2010, la responsabilité de l'exploitation et du développement de IBIS3G® ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs RTC est passée à BSC HP. A cette même date, le premier module de l'application Legando, la base de données de valeurs, a été migrée avec succès et mise en production. Le développement de l'application-titres Legando et l'introduction d'une nouvelle solution en matière de trafic des paiements seront les prochains points forts.

En 2009, RTC a pu conclure avec tous les anciens actionnaires et clients sur le départ des conventions de sortie.

La société de production Entris Operations AG est en bonne voie

La RBA Holding (RBA) et la BEKB | BCBE ont externalisé certains processus de traitement dans la société de production commune Entris Operations AG. La société est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2008. RBA-Holding et la BEKB | BCBE détiennent chacune une participation de 50 pour cent dans Entris Operations AG. Les instituts partenaires ont regroupé leur gestion des titres et leur trafic des paiements et ont doté la société de production commune des collaborateurs et infrastructures correspondants. Avec cette joint venture, près de 220 collaborateurs procèdent à quelque 64 millions de transactions en matière de trafic des paiements par an et gèrent un volume en dépôt de quelque 38 milliards de francs pour le compte de plus de 50 banques. Entris Operations AG est la première plateforme interbancaire de cette nature en Suisse et l'idée est de la rendre accessible également à des tiers à l'avenir. En 2010, le contrat de coopération avec Entris Operations AG a été prolongé de 5 ans jusqu'en 2017.

Amélioration de la rentabilité

Grâce à des produits et des déroulements de travail simplifiés ainsi qu'à une meilleure utilisation des capacités, le rapport entre charges d'exploitation et produit

d'exploitation (cost-income-ratio) s'est situé légèrement en dessous de la fourchette visée de 50 à 55 pour cent. Les déroulements de travail dans les activités concernant la clientèle privée et commerciale ainsi que la gestion de fortune ont encore été optimisés, et le soutien informatique des conseillers à la clientèle (principe de la saisie unique des données) renforcé.

La plateforme bancaire IBIS3G® ainsi que des processus d'automatisation étendus ont résulté en des gains d'efficacité supplémentaires.

Depuis début 2004, la BEKB | BCBE réalise l'insourcing du négoce et du traitement de titres pour la Banque Cantonale du Jura. La rentabilité et l'utilisation des capacités du réseau de sièges fait l'objet d'une surveillance régulière. Les heures d'ouverture des guichets sont devenues plus flexibles.

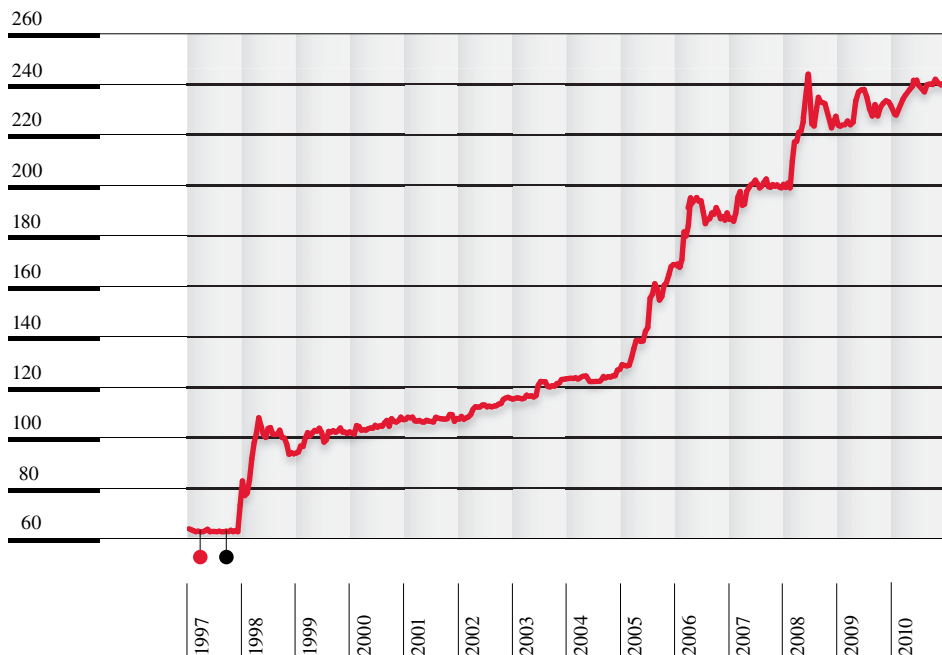
Forme juridique moderne pour la BEKB | BCBE

Société anonyme depuis 1998

Par suite de l'inscription au registre du commerce en date du 20 octobre 1998, la transformation de la BEKB | BCBE, fondée en 1834, en société anonyme de droit privé selon CO 620 ss est devenue effective. Relevons qu'elle est la première banque cantonale à avoir franchi ce cap. Depuis 1992, le peuple bernois, le Grand

Cours 1997 – 2010 de l'action nominative¹ BEKB | BCBE (cours payé; moyenne mobile)

CHF



- 30.4.1997
Décision du parlement
transformation de la forme juridique
- 23.11.1997
Décision du souverain
transformation de la forme juridique

Capital-actions au 31.12.2010:
CHF 186.4 millions, répartis en 9 320 000
actions nominatives à CHF 20 de valeur nominale

¹ Jusqu'au 3.5.1999 bons de participation

Conseil et le gouvernement se sont maintes fois prononcés en faveur d'une BEKB | BCBE indépendante, avec centre de décision dans le canton de Berne.

Le 1^{er} octobre 1999, l'art. 3a révisé de la loi sur les banques est entré en vigueur. Depuis ce moment, sont réputés éléments constitutifs d'une banque cantonale un acte législatif cantonal et la détention par le canton d'une participation de plus d'un tiers du capital et des droits de vote. L'aménagement concret (forme juridique, mandat, garantie de l'Etat) est affaire des cantons.

Grâce à la stricte répartition des responsabilités entre propriétaires et organes de la banque, l'influence politique exercée sur la banque a décliné et le recentrage sur des critères purement commerciaux a été renforcé. Le canton et la banque bénéficient ainsi d'une marge de manœuvre accrue. Avec le changement de la forme juridique, la stratégie axée sur la propriété de l'Etat a été accentuée et jette les bases des activités opérationnelles de la BEKB | BCBE. Le mandat de prestation stipule le maintien d'une banque indépendante, efficace et active dans l'ensemble des régions, dont le centre de décision doit rester dans le canton de Berne.

Large ancrage avec 63 000 actionnaires

Avec 63 000 actionnaires, la BEKB | BCBE compte parmi les 10 sociétés ouvertes au public les plus largement ancrées en Suisse. A fin 2010, 48,5 pour cent des actions étaient largement réparties dans le public (free float), 51,5 pour cent étant détenues par le canton de Berne.

Ces douze dernières années, des fenêtres propices se sont ouvertes pour la vente d'actions du portefeuille du canton.

- En 1999, les ventes à la clientèle institutionnelle ont eu pour conséquence de porter le volume des actions libres à 17,1 pour cent.
- En 2000, une action auprès de la clientèle de la BEKB | BCBE en vue d'élargir le cercle des actionnaires a permis de quadrupler le nombre des actionnaires.
- La promotion du compte d'épargne-actionnaire en 2001 a permis d'augmenter le nombre des actionnaires à plus de 30 000.
- En 2002, un droit de souscription pour l'achat d'actions nominatives du portefeuille de la banque au prix de 80 francs a été accordé. Parallèlement, une souscription libre a été lancée. Les deux transactions ont connu un vif succès, malgré l'environnement boursier difficile, puisque 4000 nouveaux copropriétaires ont pu être gagnés.

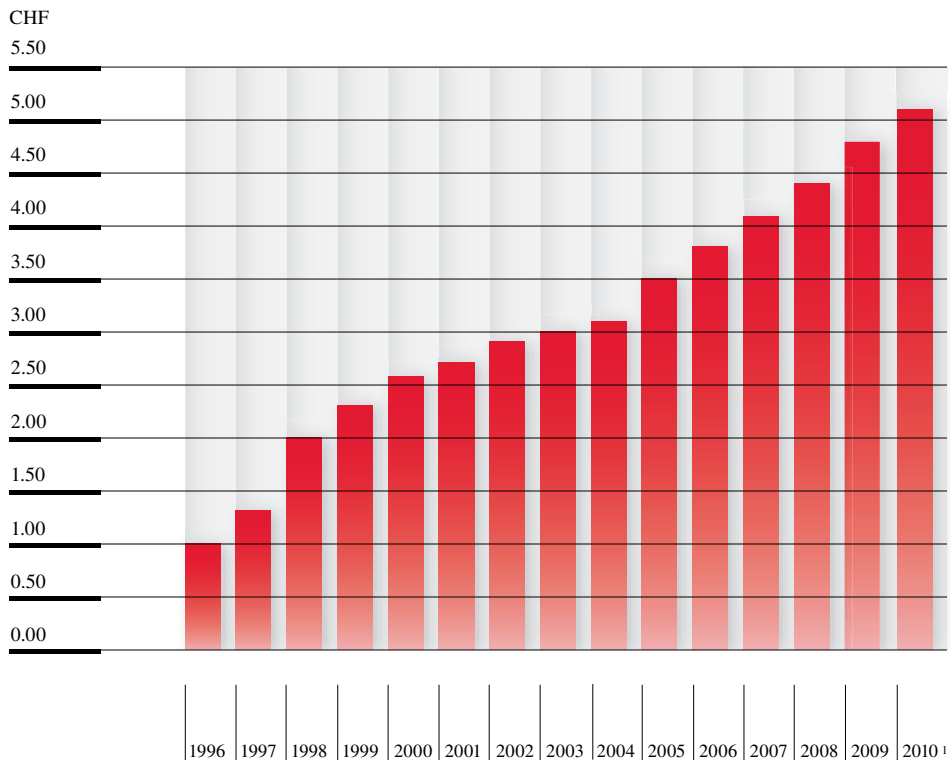
- En 2003, 7000 nouveaux actionnaires ont pu être gagnés. Cette évolution est notamment due à la forte demande de comptes d'épargne-actionnaire et à l'action d'ouverture dans le canton de Soleure.
- En 2004, la 50 millième actionnaire a été fêtée.
- En 2005, des transactions sur capital attrayantes ont été effectuées. Ces transactions décidées par l'assemblée générale (remboursement de valeur nominale, émission de droits de souscription) ont connu un vif succès. Les actionnaires ont souscrit 420 000 nouveaux titres dans le cadre de l'émission de droits de souscription.
- En 2006, le large ancrage dans l'actionariat a encore été renforcé et plus de 55 000 personnes sont désormais copropriétaires de la banque.
- En 2007, dix ans après le OUI des Bernoises et de Bernois à la transformation de la BEKB | BCBE en société anonyme, 50 pour cent des actions ont pu être largement disséminées dans le public.
- En 2008, d'autres transactions sur capital (remboursement de valeur nominale, émission de droits de souscription) ont été réalisées. Les actionnaires de la banque ont souscrit plus de 124 000 titres du portefeuille de la banque dans le cadre de l'émission de droits de souscription.
- En 2010, la BEKB | BCBE compte 63 000 actionnaires. Depuis la transformation de la banque en société anonyme, il y a douze ans, le nombre de ses copropriétaires a plus que décuplé. Depuis 2000, les actions sont cotées dans le segment «domestic standard» de SIX Swiss Ex-change. La cotation à la Bourse à la Berne eXchange (BX) a été maintenue. Le 18 mai 2010, l'assemblée générale a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 2009 et décidé d'augmenter le dividende de 4,40 à 4,80 francs par action. De la sorte, le dividende a été augmenté pour la douzième fois consécutive.

Evolution du cours de l'action nominative de la BEKB | BCBE

A fin 2010, l'action nominative de la BEKB | BCBE (numéro de valeur: 969 160, ISIN: CH0009691608) notait à 242,0 francs, contre 229,5 francs en début d'année (+ 5,45 pour cent). La capitalisation boursière de la banque a ainsi atteint 2,25 milliards de francs au 31.12.2010.

En 2010, 540 643 actions nominatives de la BEKB | BCBE ont changé de main, dont 96 787 par le biais de Berne eXchange (BX) et 443 856 par celui de la SIX Swiss Exchange. En termes de valeur, le chiffre d'affaires s'est monté à 128,9 millions de francs. Le plus fort chiffre d'affaires a été réalisé en juin avec 94 282 actions échangées, alors que les transactions les plus

Evolution du dividende par action 1996 – 2010



¹ Selon proposition du conseil d'administration
à l'assemblée générale

faibles ont été observées en août avec 31 849 actions échangées.

A fin 2010, moins de 1 pour cent des 9 320 000 titres se trouvaient dans le portefeuille de la banque pour ses propres activités de négoce. En fin d'année, 209 000 actions figuraient dans le treasury stock. Celui-ci peut être utilisé pour des émissions de droits de souscription et l'intéressement des collaborateurs.

Depuis la décision du souverain bernois en 1997 en faveur de la transformation de la forme juridique de la BEKB | BCBE, le cours a plus que triplé.

Dividende

En raison du résultat positif et des assises financières solides de la BEKB | BCBE, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 17 mai 2011 un dividende de 5,10 francs (année précédente 4,80 francs).

Renforcement financier du canton

La contribution financière au canton est considérable et totalise plus de 1,5 milliard de francs depuis 1998 par le remboursement de capital de dotation/capital-actions, le placement d'actions, l'indemnisation des droits de souscription, l'indemnisation de la garantie de l'Etat, les dividendes et les impôts. Les pouvoirs publics ont compté

en 2010 63,2 millions de francs sous forme de dividendes, impôts et rémunération de la garantie de l'Etat.

Indemnisation de la garantie de l'Etat

Conformément à la Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise, la BEKB | BCBE indemnise depuis l'exercice 1998 la garantie de l'Etat à raison de 3 à 6 points de base sur les fonds étrangers garantis. En 2010, la banque a dû verser une indemnité de 3 points de base ou 3,2 millions de francs au canton, vu sa forte dotation en fonds propres. L'organe de révision externe Ernst & Young a souligné dans son rapport annuel l'absence de risques pour le canton quant à un éventuel recours à la garantie de l'Etat, vu la situation financière de la banque, notamment en raison de l'excédent de fonds propres et des correctifs de valeur et provisions constitués au titre de la prévoyance des risques.

Stratégie actionnariale du canton et abolition de la garantie de l'Etat

Le canton de Berne et l'économie bernoise sont intéressés à disposer d'une banque cantonale forte avec centre de décision dans le canton de Berne. C'est sur ce constat que repose l'engagement du canton

en faveur de la BEKB | BCBE. Le Conseil-exécutif du canton de Berne entend poursuivre le placement d'actions du portefeuille du canton jusqu'à atteindre la part cantonale prescrite par la loi, ce qui a été réalisé en grande partie en l'espace de dix ans. Par ailleurs, la garantie de l'Etat en faveur de la BEKB | BCBE est abolie successivement, ceci alors que la BEKB | BCBE est en position de force. La modification ad hoc de la loi a été approuvée par le Grand-Conseil en automne 2004, ceci sur motion du Conseil-exécutif et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Dans une première étape, la garantie de l'Etat a été limitée au 1^{er} janvier 2006 aux fonds d'épargne jusqu'à 100 000 francs par client et aux emprunts obligataires. L'extinction définitive de la garantie de l'Etat interviendra à fin 2012. La clientèle de la BEKB | BCBE, à l'instar de celle d'autres banques, bénéficie de la protection légale des déposants. Pour les emprunts émis avant cette date, la garantie de l'Etat sera maintenue jusqu'à leur maturité. La clientèle a été informée en détail sur ces étapes au moyen d'une annexe au relevé de compte début 2006.

Données essentielles sur l'exercice

Le rapport donne une image précise de la fortune, de la situation financière et de la capacité bénéficiaire de la banque. Par ailleurs, toutes les réserves apparaissent clairement, tandis que les provisions ont été réparties en fonction des activités de l'établissement.

Précisons également que le rapport de gestion 2010 a été établi conformément aux dispositions légales en la matière (article 23–28 OLB) et aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). La clôture individuelle au 31.12.2010 a été opérée conformément aux directives FINMA (circ. 08/2 FINMA) d'établissement des comptes ainsi qu'à l'article 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de la SIX. La clôture individuelle est dans le même temps conforme à la clôture individuelle statutaire au sens du chiffre 1f des directives d'établissement des comptes.

Les principes comptables et d'évaluation sont, quant à eux, expliqués en annexe (pages 99 à 108).

L'environnement économique

Le redressement économique s'est poursuivi en 2010. Les pays en plein essor comme la Chine, l'Inde ou le Brésil sont parvenus à maintenir des taux de croissance annuels élevés. Les pays industrialisés, qui ont plus souffert de la crise financière et de la crise immobilière, affichent

des taux de croissance certes positifs mais nettement inférieurs. Ils ont notamment profité de la politique fortement expansionniste des banques centrales et des incitations conjoncturelles des pouvoirs publics. En Europe, l'Allemagne et la Suisse se sont démarquées par le dynamisme de leurs activités, alors que nombre de pays d'Europe méditerranéenne ou de la zone euro ont été confrontés à des problèmes d'épargne et de refinancement en raison de déficits élevés, d'un endettement croissant et de la surchauffe des marchés immobiliers.

En Suisse, le PIB réel a progressé de 2,6 pour cent en 2010 selon les estimations du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette évolution réjouissante repose avant tout sur la vigueur de la demande domestique, alors que le commerce extérieur a ressenti l'effet négatif de la composante services. Après un recul en 2009, les prix à la consommation ont en moyenne légèrement grimpé en 2010. En 2010, la BNS a poursuivi sa politique monétaire expansive lancée en 2008. La fourchette du Libor à trois mois de la BNS s'est maintenue en fin d'année entre 0 et 0,75 pour cent avec une valeur-objectif de 0,25 pour cent. A 1,1 pour cent au mois d'août, le rendement des obligations à 10 ans de la Confédération a atteint un plancher historique. Par la suite, la Suisse n'a pas échappé au retournement de tendance qui s'est opéré sur les marchés financiers internationaux et qui a entraîné une faible remontée du loyer de l'argent, du moins pour les échéances moyennes et longues.

Les phénomènes suivants ont été observés au cours de l'exercice:

- une conjoncture portée à bout de bras par la consommation privée et les dépenses publiques;
- un recul des importations;
- une augmentation des chiffres d'affaires du commerce de détail par rapport à l'année précédente, grâce à un sentiment positif de consommation;
- une baisse du taux de chômage de 4,4 à 3,8 pour cent;
- un indice des directeurs d'achats traduisant une perte de dynamisme de la croissance;
- un taux de renchérissement annuel moyen d'environ 0,7 pour cent (mesuré à l'aune des prix à la consommation);
- une hausse du prix du pétrole à USD 90 le baril en fin d'année;
- une montée à 84 pour cent de l'utilisation des capacités dans le secteur secondaire du canton de Berne;
- un nombre de nuitées dans le canton de Berne supérieur de 2,2 pour cent à celui de l'exercice précédent;
- un raidissement du nombre de logements inoccupés dans l'Espace Mittelland;
- une régression à 1,67 pour cent du rendement de l'obligation à 10 ans de la Confédération;
- une dépréciation considérable de l'euro et de USD face au franc suisse;
- une baisse du Swiss Market Index (SMI) de 1,7 pour cent environ par rapport à l'année précédente.

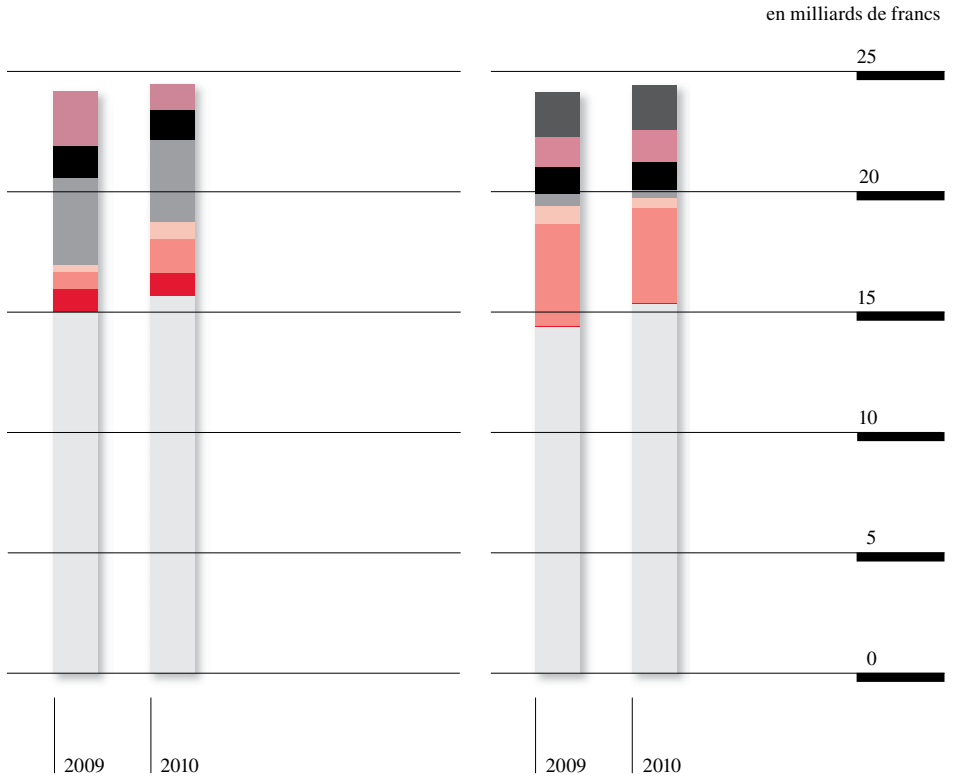
La concurrence entre banques est restée vive. Ainsi,

- les engagements envers la clientèle (épargne, placements) ont augmenté, tandis que les liquidités de la clientèle sont demeurées élevées;
- le prix des hypothèques à taux fixe est tombé en deçà de son niveau de l'année précédente;
- des signes de surchauffe se sont manifestés sur certains segments du marché immobilier;
- les nouvelles technologies visant une simplification et une rationalisation de la production ont favorisé les ajustements structurels dans l'administration et dans la vente. Les fusions et les dispositifs de rationalisation ont permis de libérer de la main d'œuvre.

Dans un tel environnement, la BEKB | BCBE s'est concentrée sur les tâches suivantes: l'approfondissement de ses relations commerciales; l'acquisition de nouveaux clients dans les cantons de Berne et de Soleure; le maintien de la qualité du portefeuille de crédits; le placement sécurisé de ses importantes liquidités; la normalisation des processus de travail ISO 9001 (management de la qualité / qualité des services) et 14001 (management environnemental / développement durable); le développement de la banque virtuelle; l'optimisation des charges d'investissement, d'exploitation et de personnel.

Evolution des actifs en 2010

Evolution des passifs en 2010



- Autres actifs
- Placements sur le marché monétaire
- Immobilisations financières, portefeuille de négoce, participations
- Créances sur les banques
- Collectivités de droit public
- Autres créances sur la clientèle
- Créances hypothécaires

- Autres passifs
- Fonds propres
- Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage
- Emprunts
- Obligations de caisse
- Autres engagements envers la clientèle
- Engagements envers les banques
- Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

Bilan

La **somme du bilan** a augmenté de 0,3 milliard de francs à 24,3 milliards.

Les créances totales sur la clientèle à fin 2010 représentent 73,9 pour cent des **actifs** (68,9 précédemment), les immobilisations financières, le portefeuille de négoce et les participations 14,1 pour cent (14,9), les créances sur les banques 2,8 pour cent (1,4) et les placements sur le marché monétaire 4,9 pour cent (5,5). Au **passif**, les fonds de la clientèle au sens étroit du terme (engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, autres engagements envers la clientèle et obligations de caisse) totalisent 80,6 pour cent de la somme du bilan (80,2 un an auparavant), les fonds à long terme 6,1 pour cent (6,8) et les engagements envers les banques 0,3 pour cent (0,3). Les créances sur la clientèle sont intégralement refinancées par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme.

Actifs

Liquidités, papiers monétaires, banques

Les **liquidités** se sont élevées à 0,4 milliard de francs à la fin de l'année sous revue.

Les **créances résultant de papiers monétaires** ont reculé de 0,1 milliard à 1,2 milliard de francs.

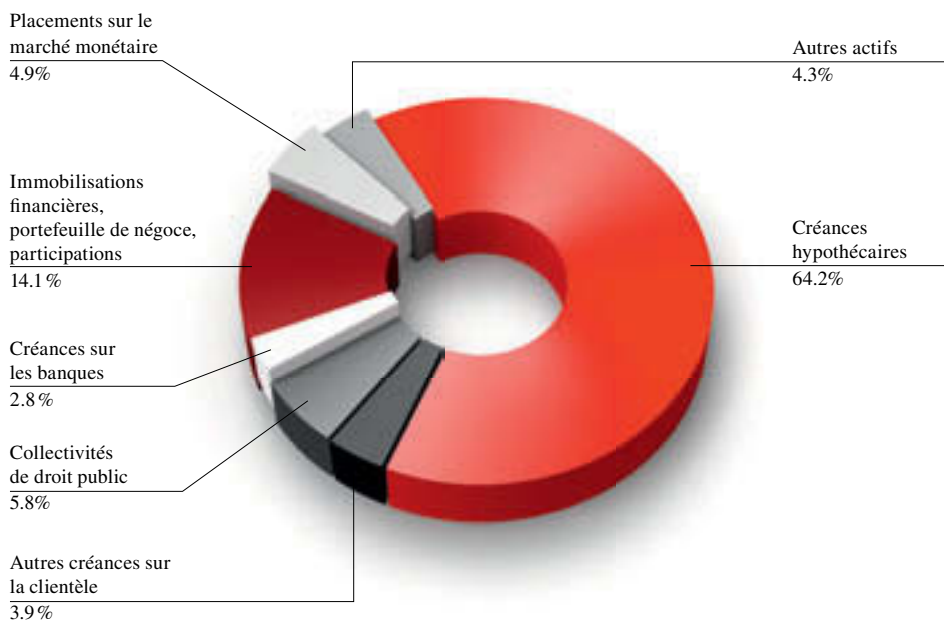
Les **créances sur les banques** ont augmenté à 0,7 milliard de francs. De ce montant, 463 millions de francs concernent des opérations de mise et de prise en pension qui sont couvertes par des titres de débiteurs gouvernementaux. A fin 2010, 172 millions de francs étaient placés à l'étranger auprès d'établissements bancaires de premier ordre. La **trésorerie** a disposé en tout temps des liquidités nécessaires.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Conformément à la réorientation de la banque mise en œuvre en 1992, les petits et moyens engagements dans l'Espace Mittelland ont été favorisés. Les prêts à la clientèle (sans les CDP) se sont montés à 16,6 milliards de francs, soit 0,7 milliard de plus que l'année précédente. La qualité du portefeuille des crédits a pu être maintenue. Les amortissements ont été remplacés par un nombre plus élevé d'engagements moins importants et d'engagements dans de nouvelles entreprises.

En 2010, la **solvabilité** d'environ 90 pour cent des crédits engagés est considérée comme bonne à très bonne. Les **provisions sur prêts** s'élèvent à 638 millions de francs. La répartition de l'ensemble des créances sur la clientèle selon les **catégories de clients** illustre le profond ancrage de la BEKB | BCBE au sein de la population. La part des créances sur la clientèle privée a atteint 68,7 pour cent. La part de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et de la

Structure des actifs à fin 2010



construction n'a pratiquement pas subi de modifications. La part des sociétés immobilières et financières ainsi que des services a légèrement diminué, tandis que celle des collectivités de droit public a progressé.

Les créances sur la clientèle se sont élevées à 2,4 milliard de francs. Les créances sur les **collectivités de droit public** qui en font partie ont crû à 1,4 milliard. Les **prêts d'ordre commercial** sous forme de crédits en comptes courants et d'avances ont augmenté à 943 millions de francs. Les placements hypothécaires et les crédits garantis par gage hypothécaire réunis dans le poste «**créances hypothécaires**» ont grimpé à 15,6 milliards de francs. Par rapport à l'année précédente, ils ont progressé de 4,6 pour cent, dans un contexte de politique de crédits inchangé et sous observation des critères de qualité du portefeuille de crédits. Les placements hypothécaires se sont accrus de 669 millions de francs à 15,5 milliards de francs.

L'ensemble des **prêts hypothécaires** (hypothèques, prêts et crédits garantis par hypothèque) se montait en fin d'année à 15,7 milliards de francs ou à 87,4 pour cent du total des prêts. A cette même date,

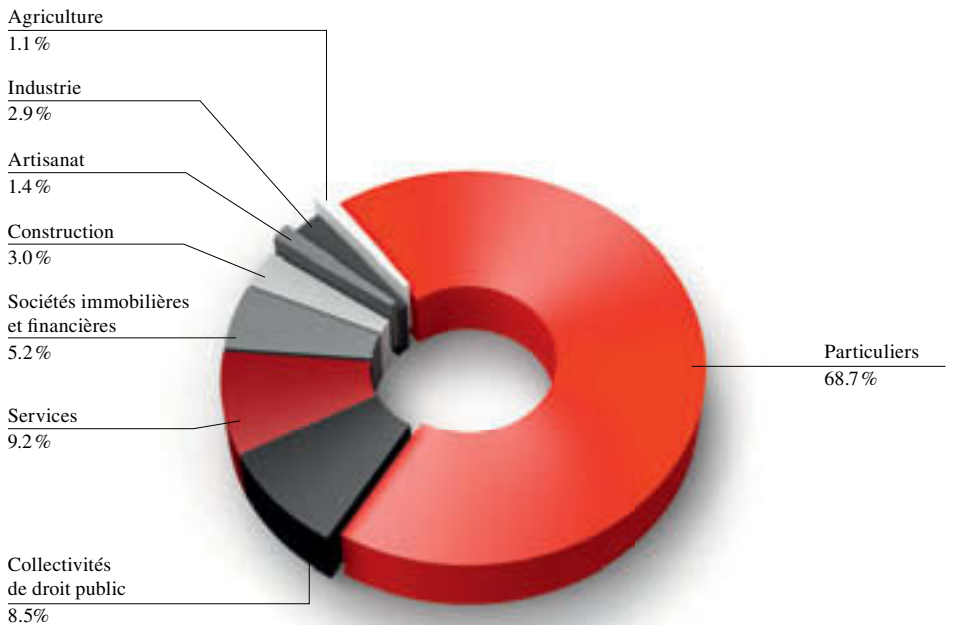
88,3 pour cent des **gages immobiliers** garantissant les placements hypothécaires étaient attribuables au canton de Berne, les 11,7 pour cent restants aux autres cantons. En raison du niveau plus bas des intérêts, les hypothèques fixes ont été conclues en priorité et la demande **d'hypothèques variables** a encore fléchi. En tout, des hypothèques à taux fixe d'un montant de 3,3 milliards de francs ont été autorisées pendant l'année sous revue. A fin 2010, le volume des hypothèques à taux fixe se montait à 12,7 milliards de francs ou à 82,2 pour cent des placements hypothécaires (année précédente: 77,1 pour cent). La structure des débiteurs **dont les engagements globaux se chiffrent à 30 millions de francs au mois** (sans les banques et les collectivités de droit public, mais en incluant le porte-feuille, sur base de limites, des titres appartenant à la banque) se présentait comme suit à la fin de l'année 2010:

Engagements globaux dès 30 millions de CHF

| | Nombre | mios CHF |
|-------------|-----------|------------|
| 2010 | 14 | 750 |
| 2009 | 15 | 605 |

| Crédits particuliers en CHF | Nombre | % | mios CHF | % | 2009 % |
|-----------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| 0–100 000 | 22 204 | 34,0 | 943 | 5,6 | 7,1 |
| 100 001–500 000 | 37 504 | 57,3 | 10 092 | 60,3 | 65,4 |
| 500 001–1 000 000 | 4 712 | 7,2 | 3 072 | 18,4 | 14,0 |
| 1 000 001–5 000 000 | 893 | 1,4 | 1 654 | 9,9 | 8,8 |
| au-delà de 5 000 000 | 75 | 0,1 | 971 | 5,8 | 4,7 |
| Total | 65 388 | 100,0 | 16 732 | 100,0 | 100,0 |

Structure des créances sur la clientèle à fin 2010



Les engagements dès 30 millions de francs se montent ainsi à moins de 5 pour cent des prêts.

Spécifiquement, les crédits (placements hypothécaires, avances et prêts à terme fixe selon produit de financement) présentaient, sur la base de l'utilisation effective, la structure suivante à fin 2010:

Le nombre des crédits particuliers jusqu'à **1 million de francs** a atteint de 84,3 pour cent.

Immobilisations financières

Le portefeuille des **immobilisations financières** a augmenté de 0,2 milliard à 3,4 milliards de francs. Les immobilisations financières se sont réparties à fin 2010 en obligations à raison de 92,8 pour cent, en actions et autres placements à raison de 7,2 pour cent. 85,0 pour cent des immobilisations financières étaient des **titres** d'émetteurs domiciliés en Suisse. A fin 2010, la valeur comptable des **obligations** se chiffrait à 3,1 milliards de francs. Comme précédemment, une importance toute particulière a été attachée à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. Le portefeuille des **actions et des parts de fonds de placement** représentait à fin 2010 une valeur comptable de 101,0 millions de francs. Des gains de net 3,0 millions de francs (année précédente: 4,1 millions) ont pu être réalisés au travers d'aliénations.

En ce qui concerne les immobilisations financières, le portefeuille d'immeubles (im-

meubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et immeubles BEKB | BCBE non nécessaires à l'exploitation et destinés à être vendus) comprenait trois objets acquis en réalisation forcée d'une valeur de 0,4 million de francs.

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Le négoce à propre compte de papiers-valeurs et de leurs dérivés ne constitue pas une activité centrale de la BEKB | BCBE. Le portefeuille destiné aux opérations de négoce s'est élevé à 8,7 millions de francs en fin d'année. Il se composait de métaux précieux à raison de 96,7 pour cent, d'obligations à raison de 2,8 pour cent et de titres de participation à raison de 0,5 pour cent.

Participations

La valeur comptable des participations s'est établie à 31,7 millions de francs. La baisse par rapport à l'année précédente de 8,4 millions de francs résulte surtout de l'amortissement de goodwill (voir page 66). Au 31 décembre 2010, la BEKB | BCBE a augmenté sa part dans RTC Real-Time Center AG de 64,9 à 91,9 pour cent.

Parmi les participations essentielles de la BEKB | BCBE avec une part au capital de plus de dix pour cent, citons entre autres les actions de Real-Time Center AG (RTC) (91,9%), celles de Legando AG (100%), celles de BioMedCredit AG (100%), celles de Berimag AG (100%), celles de Entris Ope-

rations AG (50,0%), celles de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses (10,7%), celles de la Jungfraubahnen Holding AG (13,8%) et celles de Victoria-Jungfrau Collection AG (12,1%). De plus, la BEKB | BCBE détient des participations dans BioMedInvest AG (5,3%), dans Swisscanto Holding SA (6,8%), dans Caleas AG (6,3%) et dans Tornos Holding SA (4,4%).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont grimpé de 0,2 million de francs, à 203,6 millions. La valeur comptable des **immeubles bancaires** faisant partie du **portefeuille des immeubles** s'est établie à 180,3 millions de francs. Aux investissements de 5,4 millions de francs ont fait face des transferts et amortissements de 4,8 millions de francs (voir page 118 s.). La valeur comptable des **autres immeubles** a s'est chiffrée sans changement à 13,3 millions de francs. Les **autres immobilisations corporelles** se sont montées à 10,0 millions de francs.

Compte de régularisation

Le **compte de régularisation actif** a augmenté de 5,4 millions de francs, à 67,6 millions. Il se compose essentiellement d'intérêts courus.

Autres actifs

Les **autres actifs** ont baissé de 0,2 milliard de francs en raison du recul des créances en matière d'impôt anticipé s'agissant des opérations de négoce avec la deuxième ligne.

Actifs à l'étranger

Les **actifs à l'étranger** (conformément à l'art. 32 du règlement d'affaires) ont totalisé 0,6 milliard de francs. La provision pour les risques encourus à l'étranger correspond aux prescriptions de l'Association suisse des banquiers.

Actifs non performants

Les positions actives dont les produits sont compromis (non performing loans) se montaient fin 2010 à 32,7 millions de francs ou à 0,2 pour cent des prêts (année précédente: 0,3 pour cent).

| Fonds de la clientèle | 2009 % | 2010 % |
|---|--------------|--------------|
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 68,5 | 72,5 |
| Autres engagements envers la clientèle | 20,1 | 18,4 |
| Obligations de caisse | 3,6 | 2,1 |
| Fonds de la clientèle au sens restrictif du terme | 92,2 | 93,0 |
| – Emprunts | 2,4 | 1,4 |
| – Prêts de la Centrale d'émission de lettres de gage | 5,4 | 5,6 |
| Total des fonds de la clientèle | 100,0 | 100,0 |

Passifs

Les **engagements envers les banques** ont gagné 3 millions de francs à 67 millions.

Fonds de la clientèle

La répartition des fonds de la clientèle s'établissait à la fin de l'année 2009 selon le tableau à la page 63.

A nouveau, les clients se sont rabattus sur les placements en liquide. **Les fonds de la clientèle au sens restrictif du terme** (engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle) ont augmenté de 0,3 milliard de francs à 19,6 milliards de francs.

Les **engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements** ont augmenté de 6,6 pour cent à 15,3 milliards de francs. Le taux d'intérêt de base sur fonds d'épargne jusqu'à 50 000 francs a été réduit à 0,5 pour cent pendant l'année et la rémunération des comptes d'épargne-actionnaire jusqu'à 50 000 francs s'est montée à 1,0 pour cent. Dans le cas de montants supérieurs, les taux du marché monétaire ont été appliqués. Le nombre de livrets et de comptes d'épargne a augmenté de 9775 unités à 776 010. Le nombre de comptes d'épargne-actionnaire était de plus de 52 000 pendant l'année sous revue et les avoirs ont atteint 2,5 milliards de francs.

Les autres engagements envers la clientèle sous forme de comptes courants et

de dépôts à terme ont fléchi de 7,2 pour cent pour se porter à 3,9 milliards de francs. Le volume des **obligations de caisse** a baissé à 453 millions de francs. La rémunération annuelle moyenne des obligations de caisse a été de 2,31 pour cent (contre 2,46 l'année précédente).

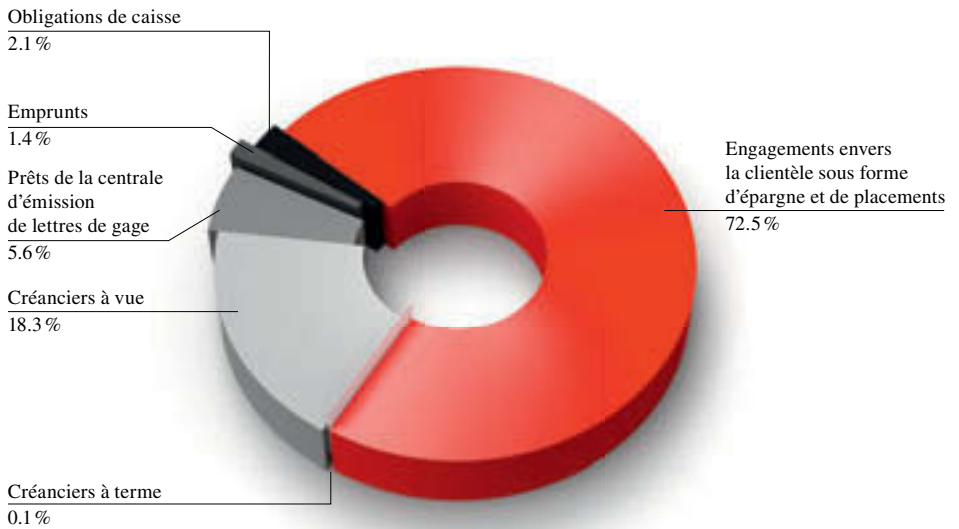
Les **capitaux à moyen et long termes** ont encore été réduits. Pendant l'année sous revue, un emprunt de 200 millions de francs a été remboursé. Le volume des emprunts a de ce fait diminué à 0,3 milliard de francs à fin 2010. En 2010, des prêts de la centrale de lettres de gage d'un montant de 115 millions de francs ont été remboursés et 169 millions de francs ont été moins rémunérés et réémis. Le portefeuille à fin 2010 s'est monté à 1,2 milliard de francs. Les coûts des intérêts des emprunts obligataires ont légèrement baissé en moyenne annuelle à 3,22 pour cent (année précédente 3,48), ceux des prêts de la centrale de lettres de gage à 2,83 pour cent (année précédente 2,98).

Les **placements de la propre institution de prévoyance** auprès de la BEKB | BCBE ont totalisé 17 millions de francs.

Comptes de régularisation

La baisse des **régularisations passives** à 123,9 millions de francs provient essentiellement de la baisse des impôts dus comptabilisés sous cette position ainsi que de plus faibles limitations des intérêts courus.

Structure des fonds de la clientèle à fin 2010



Correctifs de valeurs et provisions

Le total des correctifs de valeurs et provisions (voir page 126 s.) s'est élevé à 745,3 millions de francs. Les **correctifs de valeurs et provisions sur prêts** comprennent des **provisions pour risques individuels** de 358,3 millions de francs et des **provisions forfaitaires** de 278,4 millions de francs sur risques spécifiques à certaines branches et sur les prêts assortis de risques supplémentaires dans le rayon d'action de la banque. **Les provisions sur les autres risques commerciaux** (risques inhérents au négoce des titres, des devises, monnaies et métaux précieux, d'instruments monétaires dérivés, de titres de participation des immobilisations financières) se sont élevées à 77,7 millions de francs. Le montant des provisions restantes s'est chiffré à 56,0 millions de francs.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux se montaient à à 607,2 millions de francs. Pendant l'année sous revue, 50,0 millions de francs de réserves supplémentaires ont été constituées à charge du compte de résultat; 3,2 millions de francs ont servi à l'indemnisation de la garantie de l'Etat, 59,9 millions ont été utilisés pour des prestations servant à minimiser les risques de migration TED. Selon le concept commercial de fonds propres de la BEKB | BCBE, les réserves pour risques bancaires généraux couvrent entre

autres aussi des amortissements de goodwill. Pendant l'année sous revue, des réserves pour risques bancaires généraux de l'ordre 7,0 millions de francs ont été dissoutes comme produit extraordinaire et l'utilisation conforme pour les amortissements de goodwill (page 145) a été comptabilisée dans les charges extraordinaires. De plus, des différences de taux de change de 16,7 millions de francs ont été imputées aux risques bancaires généraux sur les réserves d'or y figurant (voir page 127).

Capital propre

Le capital-actions est de nominal 186,4 millions de francs. La réserve légale générale s'est montée à 239,2 millions de francs. Les autres réserves ont été augmentées de 72,7 millions de francs à 834,0 millions, prélevés sur le bénéfice de l'année précédente et sur les produits réalisés dans le cadre de propres titres de participation.

Compte de résultat

Produit d'exploitation

Le produit d'exploitation a augmenté à 506,4 millions de francs à fin 2010. Le produit au bilan des intérêts sur crédits y contribue à raison de 61,7 pour cent, les intérêts et dividendes provenant des immobilisations financières à raison de 9,0 pour cent, les commissions et prestations de

service à raison de 17,7 pour cent et les autres affaires à raison de 11,6 pour cent.

Produit des intérêts sur crédits et immobilisations financières

Le produit des intérêts a augmenté à 358,2 millions de francs. A 1,48 pour cent, la marge d'intérêt moyenne sur les opérations de crédit est restée pratiquement inchangée (2009: 1,47 pour cent). La politique en matière de crédits appliquée en toute conséquence depuis 1993, la gestion active des crédits et le bas niveau des intérêts ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont à nouveau situés à bas niveau (0,6 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations de crédit.

Le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 6,9 millions de francs à 72,6 millions en raison d'un portefeuille d'obligations moins étoffé.

Produit des commissions et services

Avec une part de 84 pour cent du produit brut (année précédente 82 pour cent), le conseil en gestion de patrimoine et la gestion de fortune ont représenté la source de revenus la plus importante parmi les affaires sujettes à commissions.

Le nombre de dépôts gérés par la BEKB | BCBE a pu être augmenté de 3,3 pour cent à plus de 100 000. Un afflux net d'argent frais de 0,2 milliard de francs

a été réalisé. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont progressé de 0,2 milliard de francs à 20,5 milliards. Le portefeuille de produits en fonds de placement s'est apprécié de 0,2 milliard de francs à 4,3 milliards. La part des titres en dépôt confiés en gestion intégrale à la banque a grimpé à 4,5 milliards de francs, ce qui représente 22,1 pour cent de l'ensemble des fonds sous dépôt.

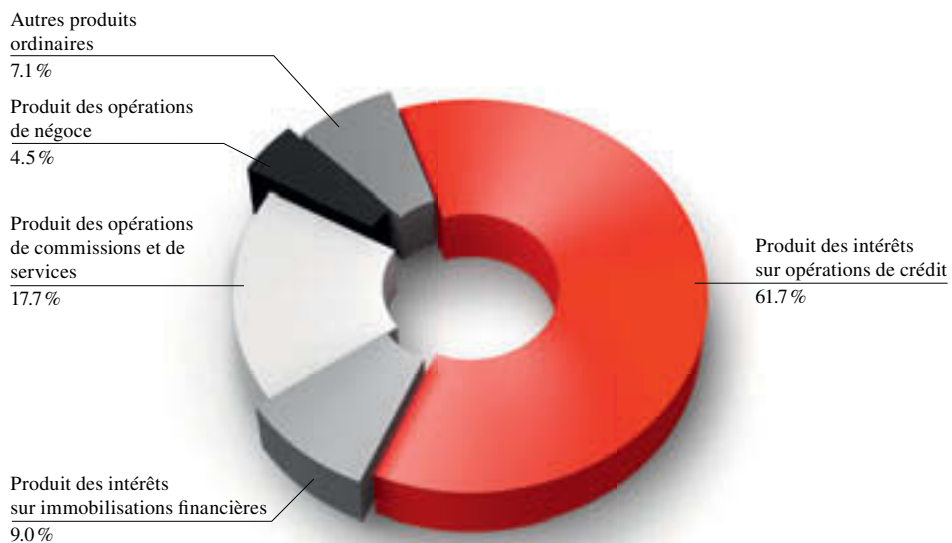
Dans un contexte boursier difficile, le produit des commissions afférentes au conseil en placement et à la gestion de fortune s'est chiffré à 85,0 millions de francs. Le produit des courtages s'est établi à 25,4 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune ont atteint 27,8 millions. Le produit des fonds de placement a atteint 28,0 millions de francs.

Le produit des commissions sur les autres activités de service a augmenté à 13,0 millions de francs. Les charges afférentes aux opérations de commissions ont progressé à 11,6 millions de francs.

Produit des opérations de négoce

Le produit des opérations de négoce s'est monté à 22,7 millions de francs, en repli de 2,8 millions de francs par rapport à l'année précédente. 20,6 millions proviennent du négoce de devises, billets et métaux précieux et 2,1 millions du négoce de titres – que la BEKB | BCBE ne pratique que modestement. La baisse des revenus a principalement résulté d'opportunités de marché moindres dans le négoce avec la

Produit d'exploitation 2010



deuxième ligne. Dans ce type d'affaires, des actions sont rachetées par une société via une deuxième ligne de négoce ouverte à la SIX, afin de réduire ensuite le capital actions à hauteur du programme de rachat.

Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires ont atteint 35,7 millions de francs. Un bénéfice de 3,0 millions de francs a pu être dégagé grâce à l'aliénation d'immobilisations financières. Les autres produits ont totalisé 37,4 millions de francs. Ils englobent en particulier les remboursements, le produit des participations et celui des immeubles.

Les autres charges ordinaires ont baissé à 4,6 millions de francs, en raison essentiellement de coûts de couvertures moindres sur titres des immobilisations financières.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation avant impôts ont augmenté de 4,3 pour cent par rapport à l'année précédente et se chiffrent à 252,6 millions de francs. L'effectif de

vente dans les sièges a été accru de manière ciblée. De ce fait, et en raison des adaptations salariales pour tenir compte du renchérissement et de la situation du marché, les charges de personnel ont progressé de 1,1 million de francs à 147,9 millions. Comme l'année précédente, sont compris dans les charges de personnel les coûts de l'intéressement des collaborateurs et les dépôts en faveur de la prime de développement durable. A fin 2010, l'effectif du personnel (y compris les auxiliaires) s'est situé avec 1448 collaboratrices et collaborateurs légèrement au-dessus du niveau de l'année précédente. Corrigé des postes à temps partiel, le nombre des employés s'est chiffré 1199.

Par ailleurs, les activités de marketing ont été renforcées. Une nouvelle plateforme TI a été implémentée. Les autres charges d'exploitation se sont de ce fait accrues de 9,2 millions de francs à 104,7 millions.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut, avant produit des aliénations d'immobilisations financières, se

| Charges d'exploitation | 2009 mios CHF | 2010 mios CHF | Variation en % |
|---------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Charges de personnel | 146,8 | 147,9 | 0,8 |
| Autres charges d'exploitation | 95,5 | 104,7 | 9,7 |
| Charges d'exploitation (avant impôts) | 242,3 | 252,6 | 4,3 |
| Impôts | 37,5 | 35,5 | -5,2 |

montait à 250,7 millions de francs. En considérant les gains réalisés sur les aliénations d'immobilisations financières, le bénéfice brut s'est établi à 253,7 millions de francs.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont totalisé 20,9 millions de francs, dont 5,0 millions sur immeubles bancaires et autres immeubles, 7,2 millions sur informatique, 1,9 million sur mobilier, machines et équipements, 6,5 millions sur participations et 0,3 million sur immobilisations financières (immeubles). L'évaluation des immeubles de la banque en fonction de leur valeur de rendement a été maintenue en 2010. Le fonds de renouvellement pour impenses a de nouveau été alimenté à raison de 5,2 millions de francs (2,5 pour cent des valeurs de rendement). Les investissements en impenses sont imputés au fond de renouvellement.

Correctifs de valeurs, provisions et pertes

Les correctifs de valeurs, provisions et pertes se sont chiffrés à 29,2 millions de francs en 2010. Les nouvelles provisions sur prêts se sont chiffrées à 17,6 millions de francs. Pour les pertes dues à la retraite,

6,5 millions de francs ont été provisionnés, ainsi que 2,3 millions pour l'engagement de la BEKB | BCBE dans le cadre de l'académie d'été du Zentrum Paul Klee.

Les limites commerciales pour les dérivés sur devises et diverses limites de produits ont été augmentées. C'est pourquoi, les provisions pour autres risques commerciaux ont été relevées de 2,7 millions de francs au total.

Les pertes effectives à charge du compte de résultat se sont chiffrées à 1,4 million de francs. Des montants récupérés pour un total de 1,4 million de francs ont pu être comptabilisés. Des pertes de l'ordre de 7,9 millions de francs ont été réalisées à charge des correctifs de valeurs sur prêts.

Charges et produits extraordinaires

L'annexe au rapport de gestion 2010 (pages 145 s.) donne un aperçu des charges et produits extraordinaires.

Les produits extraordinaires se sont chiffrés à 76,4 millions de francs. Il englobe à hauteur de 0,7 million de francs, le gain d'une aliénation de participations minoritaires. Un produit de 5,7 millions de francs résulte de la dissolution de provisions et correctifs de valeurs qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation. L'utilisation de la réserve pour risques bancaires généraux de 70,1 millions de francs pour l'indemnisation de la garantie de l'Etat, pour le paiement de prestations en vue de réduire les

risques de migration TED et pour des amortissements de goodwill figure en brut dans le compte de résultat.

Les charges extraordinaires se sont élevées à 120,1 millions de francs. La garantie de l'Etat a été indemnisée à raison de 3,2 millions de francs. Le montant de l'indemnité a été fixé conformément aux dispositions transitoires entrées en vigueur le 01.01.2006 stipulant l'abolition de l'art. 4 de la Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise (voir page 53). Les réserves pour risques bancaires généraux ont été réalimentées de 50 millions de francs supplémentaires en 2010.

Impôts

La charge fiscale s'est réduite à 35,5 millions de francs (année précédente 37,5 millions). La BEKB | BCBE est soumise à l'impôt tant au niveau fédéral que cantonal et communal. En raison de la pratique de taxation des autorités fiscales, des charges motivées par l'activité commerciale en 2010, qui avaient été imposées et comptabilisées les années précédentes, ont été portées au crédit du bilan fiscal. De la sorte, le bénéfice imposable et donc les charges fiscales 2010 ont été réduites en conséquence. La charge fiscale (sans les droits de timbre d'émission et de négociation) a atteint, avec la taxe sur la valeur ajoutée de 12,3 millions de francs payés par la banque et les clients, la somme de 47,8 millions de

francs au total. De plus, les collaboratrices et collaborateurs ont payé eux aussi des impôts estimés entre 25 et 30 millions de francs.

Bénéfice de l'exercice

Pour la 18^e année consécutive, le bénéfice avant impôts a progressé Il a augmenté de 2,9 pour cent à 159,9 millions de francs contre 155,4 millions l'année précédente. Après impôts, il s'élève à 124,4 millions de francs (année précédente: 118,0 millions). Compte tenu du report de solde de l'exercice précédent, le bénéfice du bilan passe à 125,9 millions de francs.

Liquidités, fonds propres

Conformément aux art. 16 à 19 OB, les liquidités et les réserves minimales exigées selon les art. 12 à 17 OBN ont été respectées toute l'année.

La BEKB | BCBE attribue les fonds propres selon des critères commerciaux aux catégories «objectif de capital propre» (1 milliard de francs), «réserves pour risques bancaires généraux» (607,2 millions de francs) et «capital excédentaire» (293,0 millions de francs) (voir page 129 s.). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance

des risques. Les fonds propres se chiffraient dès lors à 1293,0 millions de francs en fin d'exercice (année précédente 1186,1 millions). Ils dépassent nettement les exigences légales en matière de fonds propres. La BEKB | BCBE poursuit ainsi une stratégie comprenant peu de risques et s'appuyant sur un capital propre important.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BEKB | BCBE veut que 50 à 70 pour cent du bénéfice annuel respectif soient réservés au financement propre et 30 à 50 pour cent à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bilan saine, corroborée par des fonds propres et un bénéfice correspondants. Or, ces conditions sont remplies.

Utilisation du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BEKB | BCBE, le conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution mentionnée, propose à l'assemblée générale

- de verser 47,5 millions de francs en dividendes aux actionnaires
- d'augmenter les autres réserves de 77,0 millions de francs et
- de reporter 1,42 million de francs au nouvel exercice.

Rapport de l'organe de révision portant sur les comptes annuels

à l'assemblée générale de la Banque Cantonale Bernoise SA (BEKB | BCBE), Berne

En qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de la BEKB | BCBE (Banque Cantonale Bernoise SA) présentés en pages 76 à 153 (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) de l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité de conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable s'agissant de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les directives d'établissement des comptes applicables aux banques ainsi qu'avec les dispositions légales et les statuts. La responsabilité englobe la structure, l'implémentation et le maintien d'un système de contrôle interne portant sur l'établissement de comptes annuels exempts d'indications essentielles fautives par suite de manquements ou d'erreurs. De plus, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes d'établissement des comptes fiables ainsi que de l'exécution d'estimations adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre tâche consiste à délivrer une attestation des résultats figurant dans les comptes annuels sur la base de notre révision. Nous

avons procédé à notre vérification en conformité avec la loi suisse et les standards de révision suisses. Ces standards stipulent qu'une révision doit être conçue et menée de telle sorte que des indications importantes dans les comptes annuels qui s'avèreraient fallacieuses puissent être reconnues à un degré de certitude raisonnable.

Une révision comprend l'exécution d'opérations de vérification pour l'obtention de preuves quant à l'exactitude des chiffres et autres indications contenus dans les comptes annuels. Le choix des opérations de vérification est du domaine d'appréciation du réviseur conformément à ses obligations. Ceci englobe l'évaluation des risques d'indications essentielles fautives par suite de manquements ou d'erreurs. Lors de l'appréciation de ces risques, le réviseur prend en compte le système de contrôle interne dans la mesure où celui-ci est déterminant pour procéder aux opérations de révision en fonction des circonstances, mais n'émet pas de jugement sur l'efficacité du système de contrôle interne. La révision comprend en outre l'appréciation de l'adéquation des méthodes d'établissement des comptes, la plausibilité des estimations ainsi que l'appréciation de la reddition des comptes dans son ensemble. Nous estimons que notre contrôle représente une base suffisante pour justifier notre appréciation.

Appréciation

Selon notre vérification, les comptes annuels de l'exercice bouclé au 31 décembre 2010 présentent une image conforme de la fortune, des revenus et de la situation financière, en conformité avec les dispositions des directives d'établissement des comptes applicables aux banques (correspond à la législation suisse et aux statuts).

Rapport sur la base d'autres prescriptions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément selon la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et sur l'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'aucun fait incompatible avec notre indépendance n'est donné.

En conformité avec l'art. 728a, al. 3 CO et le standard de vérification suisse 890, nous confirmons l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels établi selon les directives du conseil d'administration.

Nous confirmons par ailleurs que la proposition concernant l'utilisation du bénéfice au bilan est conforme à la législation suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Ernst & Young SA

Rolf Walker
Expert comptable agréé
(responsable du mandat)

Stefan Lutz
Expert comptable
agréé

Zurich, le 9 mars 2011

Bilan au 31 décembre 2010

(en CHF 1000)

| Actifs | 2009 | 2010 |
|--|----------------------------|-------------------|
| Liquidités | 1 303 637 | 362 225 |
| Créances résultant de papiers monétaires | 1 318 009 | 1 199 211 |
| Créances sur les banques | 326 656 | 687 756 |
| Créances sur la clientèle | 1 634 935 | 2 361 692 |
| dont de rang postérieur | 2009: néant 2010: néant | |
| Créances hypothécaires | 14 930 191 | 15 609 781 |
| Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 10 064 | 8 727 |
| dont titres de rang postérieur | 2009: néant 2010: néant | |
| Immobilisations financières | 3 541 329 | 3 379 243 |
| dont titres de rang postérieur | 2009: néant 2010: néant | |
| Participations | 40 191 | 31 744 |
| Immobilisations corporelles | 203 431 | 203 590 |
| Comptes de régularisation | 62 191 | 67 640 |
| Autres actifs | 664 884 | 423 523 |
| Total des actifs | 24 035 517 | 24 335 133 |
| Total des créances sur des sociétés consolidées de la BEKB BCBE | 45 243 | 61 320 |
| Total des créances sur le canton de Berne | 333 626 | 488 308 |

Passifs

2009

2010

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements envers les banques | 63 919 | 67 067 |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 14 324 629 | 15 275 360 |
| Autres engagements envers la clientèle | 4 197 378 | 3 893 576 |
| Obligations de caisse | 754 104 | 452 573 |
| Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts | 1 628 000 | 1 482 000 |
| Comptes de régularisation | 159 868 | 123 853 |
| Autres passifs | 323 661 | 347 613 |
| Correctifs de valeurs et provisions | 742 549 | 745 342 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 610 604 | 607 188 |
| Capital-actions | 186 400 | 186 400 |
| Réserves légales générales ¹ | 235 585 | 239 185 |
| Autres réserves | 761 306 | 834 045 |
| Propres actions | (72 340) | (45 026) |
| Bénéfice reporté | 1 902 | 1 520 |
| Bénéfice de l'exercice | 117 953 | 124 437 |
| Total des passifs | 24 035 517 | 24 335 133 |
| Total des engagements envers des sociétés consolidées de la BEKB BCBE | 65 931 | 74 319 |
| Total des engagements envers le canton de Berne | 5 | 0 |
| Opérations hors bilan: | | |
| engagements conditionnels | 107 031 | 230 077 |
| engagements irrévocables | 246 119 | 245 829 |
| engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 84 904 | 84 904 |
| instruments financiers dérivés | | |
| – instruments de couverture de la banque | | |
| valeurs de remplacement positives | 61 097 | 49 117 |
| valeurs de remplacement négatives | 14 236 | 68 996 |
| montants des sous-jacents | 4 421 245 | 4 719 500 |
| – activités de négoce | | |
| valeurs de remplacement positives | 6 956 | 31 220 |
| valeurs de remplacement négatives | 6 740 | 30 882 |
| montants des sous-jacents | 425 833 | 610 828 |
| opérations fiduciaires | 12 223 | 9 850 |

¹ Dont présentation des réserves provenant d'apports en capital: voir capital propre page 130

Compte de résultat 2010

(en CHF 1000)

| | 2009 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| Résultat des opérations d'intérêts | | |
| Produit des intérêts et des escomptes | 511 522 | 498 076 |
| Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce | 93 | 189 |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | 79 527 | 72 639 |
| Charges d'intérêts | (242 651) | (212 740) |
| Sous-total résultant des opérations d'intérêts | 348 492 | 358 164 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit | 4 662 | 3 408 |
| Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements | 78 520 | 85 004 |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service | 12 885 | 12 966 |
| Charges de commissions | (10 672) | (11 604) |
| Sous-total résultant des opérations de commissions et des prestations de service | 85 395 | 89 775 |
| Résultat des opérations de négoce | 25 425 | 22 673 |
| Autres résultats ordinaires | | |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | 4 142 | 3 026 |
| Produit des participations | 7 890 | 5 457 |
| Produit des immeubles | 4 383 | 4 266 |
| Autres produits ordinaires | 28 351 | 27 628 |
| Autres charges ordinaires | (6 326) | (4 630) |
| Sous-total autres résultats ordinaires | 38 440 | 35 747 |
| Produit d'exploitation net avant résultat des aliénations d'immobilisations financières | | |
| Produit d'exploitation net | 493 610 | 503 333 |

Charges d'exploitation

| | | |
|--|------------------|------------------|
| Charges de personnel | (146 809) | (147 936) |
| Autres charges d'exploitation | (95 458) | (104 706) |
| Sous-total charges d'exploitation | (242 266) | (252 642) |

Bénéfice brut avant résultat des aliénations d'immobilisations financières

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Bénéfice brut | 255 485 | 253 717 |
| Amortissements sur l'actif immobilisé | (19 425) | (20 892) |
| Correctifs de valeurs, provisions et pertes | (35 103) | (29 215) |

Résultat intermédiaire

| | | |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Résultat intermédiaire | 200 957 | 203 610 |
| Produits extraordinaires | 48 032 | 76 431 |
| Charges extraordinaires | (93 585) | (120 105) |

Bénéfice de l'exercice avant impôts

| | | |
|--|----------------|----------------|
| Bénéfice de l'exercice avant impôts | 155 403 | 159 937 |
| Impôts | (37 450) | (35 500) |

Bénéfice annuel

| | | |
|------------------------|----------------|----------------|
| Bénéfice annuel | 117 953 | 124 437 |
|------------------------|----------------|----------------|

Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

CHF

Utilisation du bénéfice porté au bilan

| | |
|--|-----------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 124 436 543.77 |
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 1 519 643.05 |
| Total à disposition de l'assemblée générale | 125 956 186.82 |

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser le bénéfice porté au bilan comme suit:

| | |
|--|-----------------------|
| Dividende sur le capital-actions de CHF 186 400 000.00 | 47 532 000.00 |
| Attribution aux autres réserves | 77 000 000.00 |
| Report au nouvel exercice | 1 424 186.82 |
| Total utilisation du bénéfice | 125 956 186.82 |

Berne, le 9 mars 2011

Au nom du Conseil d'administration

Le président:

J. Rieben

Le Directoire

J.-C. Nobili

S. Gerber

J. Hopf

H. Rüfenacht

A. Schärli

Tableau de financement 2010

(en CHF 1000)

| | Provenance des fonds | Utilisation des fonds | Solde |
|---|----------------------|-----------------------|--------------------|
| Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne) | | | 143 594 |
| Fonds générés | 143 594 | | |
| (calcul voir FNG, page 152 s.) | | | |
| Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations | | | (25 582) |
| Participations | 122 | 5 182 | |
| Immeubles | | 5 464 | |
| Autres immobilisations corporelles | | 3 268 | |
| Autres | | 11 790 | |
| = <i>fonds nets générés (FNG)</i> | | | 118 012 |
| Flux de fonds provenant des transactions sur fonds propres | | | (14 683) |
| Répartition du bénéfice | | 44 736 | |
| Autres réserves | 2 740 | | |
| Propres titres de participation | 27 313 | | |
| Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle | | | (1 060 950) |
| Créances sur la clientèle | | 726 757 | |
| Créances hypothécaires | | 679 590 | |
| Engagements envers la clientèle | | | |
| sous forme d'épargne et de placements | 950 731 | | |
| Obligations de caisse | 67 384 | 368 915 | |
| Autres engagements envers la clientèle | | 303 803 | |
| Flux de fonds provenant du marché des capitaux | | | 30 346 |
| Propres emprunts | | 200 000 | |
| Compensation de titres de dettes | | | |
| du propre portefeuille | 169 000 | 115 000 | |
| Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage | 176 346 | | |

Tableau de financement 2010 (suite)

(en CHF 1000)

| | Provenance des fonds | Utilisation des fonds | Solde |
|--|----------------------|-----------------------|----------------|
| Autres postes du bilan | | | 223 679 |
| Autres actifs | 241 361 | | |
| Autres passifs | 23 952 | | |
| Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités) | | 5 449 | |
| Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités) | | 36 185 | |
| Etat des liquidités | | | 703 596 |
| Liquidités | 941 412 | | |
| Créances résultant de papiers monétaires | 118 798 | | |
| Créances sur les banques | | 361 100 | |
| Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 1 337 | | |
| Engagements envers les banques | 3 149 | | |

Résumé des flux de fonds

Provenance des fonds

| | |
|--|------------------|
| Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne) | 143 594 |
| Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations | 30 346 |
| Autres postes du bilan | 223 679 |
| Liquidités | 703 596 |
| Total provenance des fonds | 1 101 215 |

Utilisation des fonds

| | |
|--|--------------------|
| Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations | (25 582) |
| Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre | (14 683) |
| Flux de fonds provenant du marché des capitaux | (1 060 950) |
| Total utilisation des fonds | (1 101 215) |

Tableau de financement 2009

(en CHF 1000)

| | Provenance des fonds | Utilisation des fonds | Solde |
|---|----------------------|-----------------------|------------------|
| Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne) | | | 185 935 |
| Fonds générés | 185 935 | | |
| <i>(calcul voir FNG, page 148)</i> | | | |
| Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations | | | (38 909) |
| Participations | 1 276 | 17 956 | |
| Immeubles | | 8 130 | |
| Autres immobilisations corporelles | | 3 472 | |
| Autres | | 10 627 | |
| <i>= fonds nets générés (FNG)</i> | | | <i>147 025</i> |
| Flux de fonds provenant des transactions sur fonds propres | | | (43 079) |
| Répartition du bénéfice | | 41 008 | |
| Autres réserves | 2 078 | | |
| Propres titres de participation | | 4 149 | |
| Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle | | | 945 560 |
| Créances sur la clientèle | 217 897 | | |
| Créances hypothécaires | | 762 116 | |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 1 553 554 | | |
| Obligations de caisse | 91 704 | 298 528 | |
| Autres engagements envers la clientèle | 143 050 | | |
| Flux de fonds provenant du marché des capitaux | | | (795 858) |
| Propres emprunts | | 200 000 | |
| Compensation de titres de dettes du propre portefeuille | 250 | | |
| Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage | 127 000 | 198 000 | |
| Immobilisations financières (avant correctifs de valeurs) | | 525 108 | |

Tableau de financement 2009 (suite)

(en CHF 1000)

| | Provenance des fonds | Utilisation des fonds | Solde |
|--|----------------------|-----------------------|------------------|
| Autres postes du bilan | | | 404 570 |
| Autres actifs | 372 498 | | |
| Autres passifs | 9 634 | | |
| Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités) | 6 133 | | |
| Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités) | 16 306 | | |
| Etat des liquidités | | | (658 219) |
| Liquidités | | 544 181 | |
| Créances résultant de papiers monétaires | | 216 269 | |
| Créances sur les banques | 166 397 | | |
| Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce | | 3 306 | |
| Engagements envers les banques | | 60 860 | |

Résumé des flux de fonds

Provenance des fonds

| | |
|--|------------------|
| Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne) | 185 935 |
| Flux de fonds des affaires avec la clientèle | 945 560 |
| Autres positions du bilan | 404 570 |
| Total provenance des fonds | 1 536 065 |

Utilisation des fonds

| | |
|--|--------------------|
| Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations | (38 909) |
| Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre | (43 079) |
| Flux de fonds provenant du marché des capitaux | (795 858) |
| Liquidités | (658 219) |
| Total utilisation des fonds | (1 536 065) |

1. Commentaires relatifs à l'activité de la banque

Généralités

La BEKB | BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, l'acceptation des dépôts du public ainsi que sur la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 78 sièges et ses 17 comptoirs mobiles (localités desservies), la BEKB | BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne et est également active dans le canton de Soleure. Géographiquement, ses opérations de crédit sont dirigées sur le territoire cantonal, sur l'espace économique environnant, l'Espace Mittelland, ainsi que sur la clientèle domiciliée hors du canton mais en relation avec celui-ci. Les services offerts dans le cadre du conseil en placement et la gestion de fortune ainsi que dans celui de la cyberbanque sont aussi accessibles en Suisse à la clientèle suisse et étrangère.

La BEKB | BCBE n'est pas représentée à l'étranger, pas plus qu'elle n'y détient de participations qualifiées. Les placements à l'étranger sont limités par les statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 30). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 pour cent maximum de la moyenne à long terme de la somme du bilan.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le **mandat d'entreprise** ressort du **mandat constitutionnel**. Par une gestion adéquate et dans le cadre d'une surveillance professionnelle, la BEKB | BCBE entend contribuer au développement indépendant du canton de Berne et de ses fondements sociaux. Elle favorise ainsi le développement économique et l'évolution sociale. Conformément à la loi, la BEKB | BCBE traite l'ensemble des affaires ordinaires d'une banque et doit être gérée selon les principes commerciaux répondant aux exigences de l'économie de marché.

La **politique d'affaires** de la banque fixée depuis des années reste inchangée:

1. Pour tous les segments de la clientèle, la banque dispose d'une offre spécifique en matière de prestations de base, qu'elle met à disposition de manière rentable dans le cadre de ses possibilités.
2. La banque couvre à des conditions compétitives les besoins financiers et de crédit de la population locale, de l'économie et des collectivités de droit public et fournit des prestations à l'Etat aux conditions du marché.
3. L'objectif de la BEKB | BCBE consiste notamment à promouvoir de petits et moyens engagements envers des particuliers, de petites et moyennes entreprises ainsi que des collectivités de droit pu-

blic. Des limites d'engagement ont été fixées pour les clients plus importants.

4. La BEKB | BCBE accorde une attention particulière aux demandes de petits crédits, à la construction de logements avantageux, aux besoins de la population active, de l'artisanat et de l'agriculture. Elle soutient le développement du commerce, de l'industrie et du tourisme dans le canton de Berne, au moyen de prestations bancaires modernes.
5. La BEKB | BCBE encourage l'épargne et la constitution de biens patrimoniaux et soutient l'accession à la propriété, avec pour objectif un développement régional, social et économique équilibré.
6. Les nouvelles entreprises prometteuses sont encouragées de façon ciblée, de même que le sont des projets avancés à caractère écologique et énergétique. A cet effet, la BEKB | BCBE a prévu un concept promotionnel sur trois piliers (financement de nouvelles entreprises et croissance, financement des successions et financement d'amorçage).
7. La croissance qualitative poursuivie depuis des années est un objectif prioritaire. La banque veille
 - à nouer des liens personnels étroits avec sa clientèle,
 - à agir dans une optique de rendement et
 - à prendre des risques raisonnables, de façon lucide et contrôlée.

En vertu de cette politique d'affaires, la BEKB | BCBE (banque axée sur la

Suisse) s'est fixé pour objectif un rendement durable de 2 à 4 pour cent de plus que ne le requerraient des placements sans risque (obligations de la Confédération).

Les activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes:

Opérations d'intérêts

Les opérations portées au bilan constituent la principale source de revenus de la banque. Le refinancement des prêts à la clientèle s'effectue au moyen des fonds de la clientèle et de prêts des centrales d'émission de lettres de gage, alors que les prêts sont principalement octroyés moyennant une couverture hypothécaire. Les crédits sont sollicités par un large éventail de clients.

Dans le cadre des affaires générant des intérêts, la banque garde dans ses actifs immobilisés un important portefeuille de titres, en se conformant aux directives de placement prévues par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Les opérations interbancaires ne jouent qu'un rôle de moindre importance.

Dans le cadre de ses opérations passives, la BEKB | BCBE offre une vaste palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. Afin de procéder au refinancement de ses opérations actives, elle émet des obligations de caisse et des emprunts et re-

court aux prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Opérations de commissions

La gestion de fortune et le conseil en gestion de patrimoine constituent le pilier des affaires générant des commissions. La fortune de la clientèle est gardée aussi bien dans les chambres fortes de la banque que dans celles d'autres offices de dépôt de premier ordre. Les émissions sont organisées principalement pour les entreprises du canton de Berne. Les opérations de crédit génèrent elles aussi des commissions.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BEKB | BCBE opère sur les marchés boursiers et des devises pour le compte de sa clientèle. Elle agit en tant qu'intermédiaire ou elle fait en sorte de neutraliser le risque par une affaire en contrepartie. Aucune fonction de teneur de marché (market making) n'est en principe remplie. La BEKB | BCBE est membre de EUREX (European Exchange) et partie prenante à la SIX. Les activités à l'EUREX portent

essentiellement sur l'exécution des ordres de la clientèle (brokerage).

Le commerce de titres et de devises à propre compte est limité, le négoce de devises sur propres positions portant exclusivement sur des devises fortes. Le commerce de titres et d'instruments dérivés à propre compte ne revêt qu'une importance secondaire et ne fait pas partie des activités centrales de la banque. Le négoce de titres à propre compte est limité à 30 millions de francs et est de ce fait soumis à la règle «de minimis» régissant les actions et instruments sur devises, conformément à l'art. 71 OFR.

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour le compte de ses clients. Les interventions portent essentiellement sur des opérations à terme sur devises et des options EUREX.

Collaboratrices et collaborateurs

Fin 2010, l'effectif du personnel (corrigé du temps partiel) se montait à 1199 collaborateurs (2009: 1193). Ce chiffre comprend aussi 131 postes dévolus aux apprentis et aux assistants.

| Collaboratrices et collaborateurs | 31.12.2009 | 31.12.2010 |
|--|--------------|--------------|
| Effectif du personnel | | |
| Collaborateurs/trices habilités à signer | 628 | 656 |
| Collaborateurs/trices sans droit de signature (y compris personnel auxiliaire) | 697 | 689 |
| Apprentis | 101 | 103 |
| Nombre total | 1 426 | 1 448 |
| Collaboratrices et collaborateurs (corrigé du temps partiel) | 1 193 | 1 199 |

Management des risques

Le management des risques assure que la prise de risques soit effectuée de manière ciblée et contrôlée. La reconnaissance, le jaugeage, la gestion et la surveillance des risques sont intégrés dans les processus de travail de la BEKB | BCBE. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives exigées selon Circ. FINMA 08/22 «Publication FP – banque». Les informations quantitatives se trouvent en pages 154 ss.

A partir de l'exercice 2008, la BEKB | BCBE établit des comptes consolidés. Selon l'art. 6 al. 2 OFR, la consolidation englobe toutes les sociétés du groupe actives dans le secteur financier au sens des art. 11 et 13 de l'ordonnance du 17 mai 1972 sur les banques. C'est pourquoi, les indications qualitatives et quantitatives concernant la publication FP sont contraignantes pour la BEKB | BCBE. S'agissant des autres sociétés affiliées intégrées dans les comptes consolidés (voir page 237) selon l'art 23 a OB, il ne s'agit pas de sociétés actives essentiellement dans le secteur financier.

Compétences

Le **conseil d'administration** est responsable pour le management des risques. Il fixe les conditions-cadre régissant la politique des risques et y définit la philosophie en matière de risques, de jaugeage des risques et du pilotage des risques. Il adopte

les limites de risque en se basant sur la capacité à les assumer et surveille leur application ainsi que la mise en œuvre de ses consignes. Afin de pouvoir assumer sa fonction de surveillance, le conseil d'administration reçoit divers rapports standard (rapports trimestriels sur l'évolution financière et la situation en matière de risques, planification financière annuelle, budget, limites de contrepartie pour les partenaires, limites de portefeuille pour les placements, etc.) et annuellement, un rapport détaillé sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

Le **directoire** est compétent pour l'exécution des directives du conseil d'administration. Il veille à la mise en place d'une organisation de management des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour la surveillance des risques.

Les **contrôles d'exploitation** courants sont en principe directement intégrés dans les processus de travail. La sélection et leur intensité s'orientent en fonction des risques. L'exécution et la communication de constatations sont fixées ou réglées dans le cadre des processus de travail certifiés. Les informations nécessaires pour le contrôle et la surveillance internes sont identifiées, groupées et préparées dans les processus de travail et transmises à temps aux services compétents. De plus, le **controlling central des risques** coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Principes en matière de politique des risques

Une fonction de base d'une banque est de prendre des risques de manière ciblée afin de saisir, ce faisant, des opportunités et de les développer en vue d'en retirer des revenus. La BEKB | BCBE retient dans sa politique d'affaires qu'elle agit dans l'optique de générer des revenus et qu'elle prend des risques contrôlés dans le cadre de limites d'affaires définies.

L'environnement interne est déterminant pour la mise en place d'un management efficace des risques et d'un système de contrôle interne fiable à l'échelle de l'ensemble de la banque. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires fixent le cadre à cet effet. La culture d'entreprise de la BEKB | BCBE basée sur la responsabilité individuelle détermine le comportement humain dans chaque fonction. De la sorte, la culture d'entreprise jette une base essentielle pour le management de l'ensemble des risques et pour le contrôle interne et la surveillance.

La BEKB | BCBE poursuit une stratégie low-risk qui est soulignée par les principes suivants en matière de politique des risques:

- La BEKB | BCBE dispose en tant que société anonyme de droit privé de responsabilités claires selon le droit des sociétés et d'un conseil d'administration indépendant. Avec une gestion d'entreprise efficace et sous contrôle professionnel, elle contribue au développe-

ment indépendant du canton et de ses bases de vie. La stratégie de la BEKB | BCBE se concentre sur deux champs d'activité centraux, à savoir sur les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME, et sur la gestion de fortune. Le négoce à propre compte de titres et d'instruments financiers dérivés est limité à 30 millions de francs et est soumis à la règle de minimis pour les actions et instruments d'intérêt selon l'art. 71 OFR.

- En raison de sa politique d'affaires, la BEKB | BCBE s'est fixé en tant que banque axée sur la Suisse, un objectif de rendement de 4 pour cent supérieur à un placement sans risque (obligations de la Confédération). L'objectif de rendement permet de mener une stratégie low-risk exigeante.
- La BEKB | BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques par ses propres résultats. L'octroi de nouveaux crédits est tributaire du remboursement des crédits en cours, des fonds déposés par la clientèle (fonds d'épargne, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle) et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission de lettres gage. Les risques sont soupesés à l'aune des revenus et des fonds propres.

- L'objectif de capital propre (actuellement 1 milliard de francs) correspond à 120 pour cent des fonds propres légaux exigibles. De plus, la BEKB | BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour la couverture de risques stratégiques généraux, tels que risques politiques, risques de régulation, risques opérationnels, risques de marché, risques de réputation et amortissements de goodwill.
- Pour les limitations de risques dans les affaires portées au bilan et hors bilan il y a des normes de financement et un système de limites. Celui-ci stipule la fixation de limites sur la base de l'engagement global des contreparties, de l'engagement global dans les branches et pays et du volume total des produits choisis.
- Les liquidités sont placées de manière sûre sous forme de créances comptables du marché monétaire auprès de la Confédération et de la BNS, de placements sous forme d'opérations de mise en pension et de placements dans des dépôts de liquidité dans les immobilisations financières. Pour l'engagement total non couvert auprès de banques et pour les opérations de mise en pension avec contrepartie et collateral bank, des valeurs-cible sont déterminées.

Principes de couverture des risques

Avec les principes en matière de politique des risques, la BEKB | BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des

risques. Ces principes forment des garde-fous avec lesquels les risques sont limités. Un autre instrument essentiel pour la limitation des risques consiste en un système de limites multidimensionnel comprenant des **limites de contrepartie, de produits, de pays et de branches**. Dans les affaires interbancaires, des limites sont définies pour chaque banque, groupe bancaire et pour le total. Dans les opérations de négoce, des **limites de négoce** sont fixées pour les titres et les devises.

Avec des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système de contrôle interne de la BEKB | BCBE basé sur les risques, les risques encourus sont surveillés.

Au sens d'une prévoyance-risque prévoyante, la BEKB | BCBE a formé dans les affaires de crédit des **correctifs de valeurs forfaitaires** sur la base des limites déterminées. Avec ces correctifs de valeurs, des risques latents inhérents, qui pourraient occasionner des pertes à l'avenir, sont couverts. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un preneur de crédit particulier ou à une créance particulière.

Si des risques laissent supposer qu'il y aura perte, ils sont couverts avec des correctifs de valeurs individuels et des provisions.

Enfin, la BEKB | BCBE oppose aux risques stratégiques généraux son **concept de fonds propres du point de vue commercial**. La BEKB | BCBE attribue les fonds propres légaux selon des critères

commerciaux aux catégories «capital propre visé», «réserves pour risques bancaires généraux» et «capital excédentaire (excess capital)».

L'activité et le développement commercial sont assurés par le biais du **capital propre visé**; celui-ci est fixé à 1 milliard de francs, ce qui correspond à environ 120 pour cent des fonds propres exigibles selon la loi sur les banques.

Les **réserves pour risques bancaires généraux** couvrent des risques commerciaux stratégiques d'ordre général, tels que risques politiques, risques de régulation, risques opérationnels (p. ex. risques de migration informatiques, etc.), des risques de réputation et des risques de marché (voir pages 95 ss.), ainsi que les amortissements de survaleur.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes d'un point de vue commercial. Au 31.12.2010, elles se chiffraient à 607,2 millions de francs et l'impôt en était intégralement acquitté.

Dans le cadre du concept de fonds propres du point de vue commercial et pour des raisons de diversification des risques monétaires, la BEKB | BCBE a décidé de distraire jusqu'à 20 pour cent des réserves pour risques bancaires généraux pour les

investir dans de l'or physique. Ces réserves converties en or sont couvertes par une position physique correspondante de métaux précieux qui est portée au bilan dans les immobilisations financières. La valorisation des stocks d'or physiques et des réserves en or est calquée sur le prix du marché. Ceci correspond le mieux aux principes de DEC, note marginale 1 f (pour le bouclement individuel) et à l'art. 25 OB (pour les comptes consolidés). Les variations du portefeuille de métaux précieux physique et les réserves distraites pour risques bancaires généraux se compensent. Les réserves pour risques bancaires généraux converties en or ainsi que les positions physiques de métaux précieux ont été constituées au courant des exercices 2008 et 2009. Leur valeur à fin 2010 se chiffrait à 119,0 millions de francs.

Avec le **capital excédentaire**, la croissance de la BEKB | BCBE ou des acquisitions peuvent être financées; il peut aussi être utilisé pour des remboursements aux actionnaires.

Evaluation du risque selon l'art. 663 b, ch. 12 CO et DEC 148a (chiffre noté en marge)

La situation globale en matière de risques de la BEKB | BCBE est évaluée vers le milieu de l'année dans le cadre du workshop dédié à la planification financière. De la sorte, on entend assurer qu'un changement des conditions-cadre soit reconnu à temps par la société et qu'il soit évalué à sa

juste mesure. Le «Business Risk Model» sert d'instrument à cet égard. Avec ce modèle, les risques commerciaux de la BEKB | BCBE sont couverts au moyen de divers secteurs de risque. Prennent part au workshop le responsable du directoire et d'autres membres du directoire, le responsable de la révision interne et des représentants d'unités organisationnelles impliquées dans le management et le contrôle des risques. L'objectif principal de ce workshop est d'identifier les risques déterminants et de définir des mesures à l'aide desquelles on s'attaquera aux risques identifiés.

Les enseignements essentiels du workshop sont intégrés dans le rapport «Contrôle des risques» rédigé semestriellement et dans la planification financière. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont adaptés. A l'occasion de son workshop annuel dédié à la stratégie et à la planification financière, le conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur le «Business Risk Model» et en discute avec le directoire. Pour l'exercice 2010, cette **évaluation des risques du conseil d'administration** a eu lieu dans le cadre du workshop de planification financière des 17/18 septembre 2010. De plus, les défis déterminants de la BEKB | BCBE sont évalués à l'occasion de la planification financière et les objectifs

correspondants sont définis pour la prochaine période de planification.

Catégories de risques

La BEKB | BCBE distingue et gère les catégories de risques suivantes: risques de crédit (y compris les risques-pays et les risques sectoriels), les risques de marché (risques de changement de taux d'intérêt, risques monétaires, risques de cours, risques de liquidité du marché), les risques de règlement (risques opérationnels, y compris risques juridiques et fiscaux), risques de liquidité et de refinancement, risques de réputation et risques de régulation. La BEKB | BCBE est surtout active dans les opérations portant sur la différence d'intérêts. Elle est ainsi surtout exposée au risque de crédit et au risque de variation des taux d'intérêt.

Risques de crédit

Prêts accordés à la clientèle

Les risques des opérations de bilan et hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites trois-dimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produits). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne uniforme. Tous les engagements envers la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits en fonction de leur risque et sont proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus pour la

gestion dynamique des crédits sont pilotés via un système d'assistance des conseillers en crédit et sont structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires; le contrôle de la cote de crédit et de la capacité de contracter un crédit en sont les points forts.

Les crédits sont répartis en deux groupes (couvert et non couvert). Pour les deux groupes, des taux/normes de financement maximaux sont définis. Si ces taux/normes sont dépassés, les affaires sont caractérisées d'affaires exceptionnelles et donc considérées comme affaires présentant un risque accru; elles sont dès lors traitées et surveillées en conséquence. La politique d'affaires et de crédit de la BEKB | BCBE prévoit qu'un maximum de 5 pour cent de l'ensemble des prêts à la clientèle puissent constituer des affaires exceptionnelles. Dans le cadre de l'octroi de prêts privés, la charge supportable est établie sur la base d'un intérêt calculatoire de 5 pour cent.

Les dérivés de crédit sont utilisés de cas en cas. Actuellement, la BEKB | BCBE ne tient aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BEKB | BCBE est organisé de telle manière que le gros des opérations de crédit peut être autorisé au front (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clien-

tèle de crédit privée et des PME sera assuré par les sièges, le suivi et le traitement des affaires des grands clients commerciaux, des opérations avec l'étranger et avec les banques est assuré centralement.

Les sièges, regroupés en régions, sont suivis activement par des conseillers régionaux dans le service de gestion des crédits central. La surveillance des crédits est assurée par le biais d'un système de reporting séparé. Le système de reporting est scindé en deux: d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou le du directoire; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins en fonction du volume des risques à surveiller.

Pour les positions à risque compromises ou présentant des retards, des stratégies correspondantes sont fixées dans le but de minimiser le risque de perte. Dans le cadre du contrôle semestriel des correctifs de valeurs, la situation actuelle est prise en compte et, cas échéant, la stratégie est redéfinie. En même temps, le rating du client est actualisé. La BEKB | BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les ratings de l'agence Standard & Poor's s'agissant des catégories de crédit entreprises, collectivités de droit public, banques et Etats. Si une contrepartie dispose d'un rating externe, toutes les créances admises sont pondérées sur cette base.

Risques inhérents aux branches

Un risque de branche naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à une branche influencent la valeur d'un engagement. On désigne par «risque de branche» la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à une branche. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation spécifiques à une branche qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque de branche doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. La BEKB | BCBE procède au management du risque de branche en application des directives de l'Association suisse des banquiers concernant le management du risque-pays. Le conseil d'administration fixe des limites par branche. Il les vérifie et les approuve chaque année. Les limites de branche autorisées par le conseil d'administration analogiquement aux limites des pays peuvent être intégralement épuisées par le Directoire en l'espace d'une année. Dès que la limite de branche a été fixée, on peut donc partir de l'idée que des risques latents inhérents sont encourus qui pourraient engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne sont pas attribuables à un débiteur ou à une créance déterminé.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. A cet égard, des placements en francs suisses sont effectués majoritairement. Des options put sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions. Les limites pour les diverses catégories de placement sont réévaluées et autorisées annuellement par le conseil d'administration. L'ampleur des limites dépend pour l'essentiel du rating, de l'évaluation individuelle des risques et de l'importance des fonds propres.

Les risques-pays

Afin de limiter les risques-pays, un système de limites est appliqué. Les placements à l'étranger sont exposés en détail à la page 135. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie des activités centrales de la BEKB | BCBE. Pour l'appréciation des risques-pays, le système d'évaluation des risques-pays mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich dans le cadre de la coopération des banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger est utilisé. Les correctifs de valeurs pour risques-pays sont contenus dans la position «Correctifs de valeurs et provisions».

Risques de marché

Active principalement dans les opérations de bilan, la BEKB | BCBE est avant tout exposée à des risques découlant de la variation des taux d'intérêt. Viennent ensuite, dans une moindre mesure, les risques liés aux positions en actions dans les actifs circulants et immobilisés, ainsi que ceux découlant des variations de parités sur les placements en monnaies étrangères.

Risques de variation des intérêts

La BEKB | BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net en intérêts convenable à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Le risque de variation des intérêts naît surtout du déséquilibre de la congruence des échéances entre actifs et passifs. A la BEKB | BCBE, les risques de marché essentiels dans le livre bancaire résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à terme fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés fermement à un taux d'intérêt déterminé.

Le jaugeage et le pilotage des risques qui en résultent interviennent dans le cadre du Asset and Liability Management (ALM). C'est le conseil d'administration qui édicte les objectifs stratégiques pour ALM. Ceux-ci prennent en considération tant les perspectives de revenu que celles de la valeur actuelle. Ces consignes se basent sur le jaugeage interne des risques et limitent l'exposition au risque d'intérêt. Les divers objectifs sont définis sous la forme de benchmarks.

Pour le management stratégique de la structure du bilan, c'est le comité ALM (ALCO) qui est responsable. Concrètement, il se compose de l'analyse de l'évolution des affaires portées au bilan, de l'évolution du marché et des intérêts, de l'élaboration de stratégies de couverture, de la fixation de mesures en matière de politique d'affaires, de la fixation du cadre pour la trésorerie et enfin de la surveillance du benchmark dans ALM.

Sur le plan opérationnel et dans le cadre des garde-fous mis en place par le comité ALM (ALCO), l'unité organisationnelle «Conduite du bilan» procède au management de la structure du bilan en collaboration avec le responsable du directoire. Le pilotage du risque d'intérêt intervient à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions), ainsi qu'en ayant recours à des dérivés d'intérêt (swaps de taux d'intérêt, options sur intérêts, FRA's).

L'unité organisationnelle «Conduite du bilan» établit chaque mois un compte rendu sur le respect des benchmarks à l'intention de ALCO et chaque trimestre à l'intention du conseil d'administration. Le jaugeage du risque d'intérêt prend en considération tant les perspectives s'agissant de la valeur actuelle que les perspectives en matière de revenus. De plus, un rapport hebdomadaire détaillé est établi à l'intention du responsable du directoire, du président du conseil d'administration et du responsable des finances.

Le risque de variation des intérêts est quantifié mensuellement au moyen d'une analyse de la congruence des échéances et d'un bilan de l'échéance des intérêts par le calcul de la valeur en espèces, de la durée des positions fermes et de l'ensemble du bilan. De même, des simulations de sensibilité des revenus sont effectuées. Dans le cadre d'une planification financière «roulante», les risques du marché sont quantifiés annuellement au moyen de «scénarios stress», et la politique en matière de risques dans la gestion structurelle du bilan est vérifiée. Afin de limiter les risques sur intérêts, des swaps de taux d'intérêt et des options sur intérêts sont également utilisés dans le cadre des limites autorisées par le conseil d'administration, en sus du pilotage du bilan. Le benchmark pour la variation de la valeur actuelle des fonds propres est retenu pour l'ensemble du bilan, c'est-à-dire en considérant les positions fermes et variables. De la sorte, les hypothèses en matière d'échéances des intérêts des hypothèques variables et des fonds d'épargne gagnent en importance. Pour le calcul de la sensibilité de la fortune pour l'ensemble du bilan, le régime d'attachement des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplication. A cet égard, le comportement en matière d'attachement des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché de telle manière que la variance de la marge entre taux d'intérêt du

client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Ce sont des taux d'intérêt de produits et de marché historiques qui servent de base de données pour la simulation. Ainsi, l'effet de revenu est simulé en plus de l'effet de patrimoine.

ALCO évalue la réplication et fixe chaque année les portefeuilles de réplication sur demande de la Conduite du bilan, en prenant en considération l'évolution attendue des prêts et fonds de la clientèle retenus.

De plus, les perspectives s'agissant de la valeur actuelle et en matière de revenu sont également mesurés sans réplication. Les positions variables sont à cet égard prises en considération à raison de la fourchette-temps la plus restreinte.

Le contrôle des risques dans ALM est effectué par une unité organisationnelle indépendante.

Risques de marché découlant des opérations de négoce

Les risques de marché du livre de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle «Négoce» sur la base de la règle de minimis selon l'art. 71 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le conseil d'administration adopte chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte

rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques opérationnels

On entend par là le risque de pertes encouru par suite de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel et de systèmes ou par suite d'événements externes. Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Le pilotage intervient dès lors surtout par le biais de mesures qualitatives. Le management des risques opérationnels est en premier lieu l'affaire des cadres à tous les niveaux.

La BEKB | BCBE accorde une grande importance à la qualité, la fiabilité et l'efficacité des processus d'affaires et considère le management des risques opérationnels comme facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, la réputation de la banque et l'efficacité de la production.

Le conseil d'administration a défini le cadre pour le management et le contrôle des risques opérationnels. La responsabilité pour la mise en œuvre incombe au directoire. Pour les risques opérationnels, le responsable du directoire est directement compétent. Lors de la surveillance des risques opérationnels, il est assisté par l'unité organisationnelle «Riskcontrolling».

La BEKB | BCBE limite les risques opérationnels en édictant systématiquement des directives, en structurant les déroule-

ments de travail tout en y incorporant des mécanismes de contrôle, en prônant la séparation des pouvoirs et en mettant en place des domaines de tâches, de responsabilité et de compétence clairement définis. Le risque opérationnel est constamment surveillé, contrôlé et piloté sur la base d'indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport «Contrôle des risques» qui est établi semestriellement.

Risques informatiques

La BEKB | BCBE délègue une grande partie des prestations informatiques à RTC Real-Time Center AG / au Banking Service Center HP (BSC HP). Au travers de la coopération avec le partenaire d'externalisation BSC HP, une nouvelle structure de gouvernance TI a été créée le 1^{er} mai 2010. Celle-ci dirige et garantit une collaboration aux niveaux stratégique (comité de pilotage TI), opératif (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires). Le comité de pilotage TI est en charge de l'orientation stratégique et veille à ce que les objectifs et accords contractuels soient remplis par les parties au contrat. Le comité de direction TI constitue le cœur de pilotage et de contrôle des services convenus contractuellement. Le niveau dispositif de direction garantit un pilotage des programmes et un développement conformes aux aspects bancaires). Ces entités ont été mises en place et la représentation de la BEKB | BCBE a

été définie. Dans le même temps, les structures internes de direction de la BEKB | BCBE en matière informatique et organisationnelle ont été adaptés à la nouvelle structure de gouvernance TI, et les responsabilités des différents bureaux et personnes attribuées.

L'organe de révision externe du fournisseur informatique vérifie les secteurs informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

Les standards de qualité pour l'exploitation informatique sont réglés dans des contrats exhaustifs. Ces «Service Level Agreements» contiennent des caractéristiques qualitatives et quantitatives ainsi que des tâches de surveillance et de contrôle. Grâce à la surveillance constante, les prestations erronées sont identifiées, mesurées, appréciées et font l'objet d'un rapport. Pour le cas d'interruptions de plus longue durée et de catastrophes, des mesures d'urgence exhaustives ont été définies et testées.

La BEKB | BCBE surveille les prestations de services informatiques externalisées dans le cadre de son règlement «Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation». Cette surveillance inclut notamment l'examen par les sociétés d'audit des organes de révision selon la législation bancaire mandatées pour les audits spéciaux, par la révision interne, par le directoire, par le comité de révision et par le conseil d'administration de la BEKB | BCBE.

Risques de compliance

Font partie des risques de compliance les risques juridiques, de réputation et de pertes qui résultent de la violation de normes relevant du droit et de l'éthique. Les risques de compliance sont des risques comportementaux et forment un ensemble de coupure de risques juridiques, de réputation et de pertes. La BEKB | BCBE assume une fonction de compliance selon Circ. FINMA 08/24.

A l'instar du contrôle des risques, la fonction compliance est en principe intégrée dans les processus de traitement de la BEKB | BCBE. En complément, l'unité organisationnelle «Service juridique et compliance» assume en tant que bureau de coordination, diverses tâches de la fonction compliance. Elle surveille entre autres à ce que tous les responsables de tâches de compliance soient désignés s'agissant de dispositions légales ou régulatrices importantes, et établit semestriellement un rapport ad hoc. Le bureau de coordination en matière de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies et est indépendant des activités commerciales générant des revenus et est soumis directement au responsable du directoire.

Dans l'unité organisationnelle «Service juridique et compliance» sont également saisis, traités et surveillés tous les actes juridiques en suspens. Pour la surveillance des directives sur le blanchiment d'argent,

une application informatique est utilisée, à l'aide de laquelle les afflux et sorties inhabituels de valeurs patrimoniales de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients sont identifiés et transmis aux personnes compétentes pour traitement. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement réglées. Leur mise en œuvre est surveillée par l'unité organisationnelle «Service juridique et compliance».

Externalisation d'unités d'affaires

Outre l'outsourcing de l'informatique à RTC Real-Time Center AG / Banking Service Center HP (BSC HP), la BEKB | BCBE a externalisé au 1^{er} janvier 2008 le trafic des paiements et l'administration des titres à Entris Operations AG. Ces externalisations sont réglées dans des contrats de coopération et de «Service Level Agreements», ceci en conformité avec les directives relatives au devoir de surveillance. Tous les collaborateurs et prestataires de service sont soumis au secret bancaire, de sorte que la confidentialité est assurée. De plus, la BEKB | BCBE a externalisé le management des fonds de placement à Swisscanto Holding AG.

2. Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation sont conformes aux dispositions du Code suisse des obligations (CO), de la Loi fédérale sur les banques (LFB) et de l'Ordonnance y relative (OB), ainsi qu'aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés (FINMA) et du règlement de cotation de la Bourse suisse. La **clôture individuelle** au 31.12.2010 a été établie en conformité avec les dispositions des directives d'établissement des comptes de la FINMA (Circ. FINMA 08/2) et de l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de SIX. Cette **clôture individuelle** correspond à la clôture individuelle statutaire conformément au chiffre 1f des directives d'établissement des comptes.

Les critères de comptabilisation et d'évaluation des comptes annuels 2009 et 2010 présentés dans le rapport de gestion sont en principe les mêmes et se prêtent donc à une comparaison aussi bien matérielle que formelle. Les modifications apportées aux critères d'évaluation sont précisées explicitement.

Les diverses positions détaillées dans une rubrique de bilan sont en principe valorisées séparément (valorisation individuelle). Toutes les réserves disponibles sont clairement mentionnées. Les provisions ont été

affectées aux domaines d'activité concernés.

Les comptes annuels de la BEKB | BCBE se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de financement, ainsi que de l'annexe.

Saisie des opérations

La saisie des opérations s'effectue le jour du boucllement. Les transactions en cours (principalement des opérations de caisse en devises et en titres non encore accomplies au moment du bilan) sont comptabilisées le jour du boucllement et portées au bilan de façon conforme (principe de transaction). Les opérations à terme sont comptabilisées et inscrites hors bilan.

Conversion des monnaies

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont évalués au cours des devises valable le jour du bilan, les opérations à terme au cours actuel de la durée résiduelle. Les avoirs en monnaies sont convertis au cours des billets en vigueur le jour du bilan.

Liquidités, effets de change et papiers monétaires, fonds passifs

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, resp. aux valeurs d'acquisition moins les correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises. L'escompte non

encore gagnée sur papiers monétaires, ainsi que les agios et disagios sur propres emprunts sont régularisés dans la durée dans les rubriques correspondantes du bilan.

Créances sur les banques et la clientèle, y compris les créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les correctifs de valeurs pour les risques d'insolvabilité sont contenus dans le poste «Correctifs de valeurs et provisions». Concernant les postes importants pour lesquels le risque de perte est certain et peut être chiffré avec exactitude, les correctifs de valeurs sont directement compensés avec les postes actifs correspondants.

Les correctifs de valeurs individuels 2009 et 2010 ont été déterminés selon les mêmes critères. Pour les créances hypothécaires dont la position a été évaluée sur la base de la valeur de continuation, la valeur de rendement déterminante a normalement été établie à un taux de capitalisation de 7 pour cent, le gage immobilier ayant été considéré comme couverture jusqu'à 90 pour cent de cette valeur calculée. Si une liquidation était en cours ou même probable, il a été tenu compte d'une valeur de liquidation (le taux de capitalisation étant en principe également de 7 pour cent), alors qu'ont été pris en compte en tant que couverture les 80 pour cent de la valeur supputée du gage. Dans le cas de créances assorties d'autres couvertures,

cette procédure s'est appliquée par analogie. Les créances dont l'engagement paraissait compromis, mais dont on partait toujours du principe que la relation de crédit serait poursuivie, et les prêts à la clientèle sujets à liquidation ou dont la liquidation était prévisible, ont fait l'objet de correctifs de valeurs.

Ces deux catégories de débiteurs correspondent aux créances compromises. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans les deux catégories comme valeurs de liquidation au sens des directives 2006 d'établissement des comptes. Les créances compromises sont évaluées sur base individuelle et la moins-value est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les opérations hors bilan comme les engagements irrévocables, garanties ou instruments financiers dérivés sont également inclus dans cette évaluation. Les intérêts en retard de plus 90 jours sont considérés comme intérêts en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et les intérêts/commissions dont la perception s'avère précaire ne sont plus comptabilisés comme produit mais directement sous le poste «Correctifs de valeur et provisions». Les intérêts compromis sont en principe définis de la manière suivante:

- avances fixes, prêts, hypothèques: tous les intérêts impayés (y compris les intérêts courus) sur les postes enregistrant des arriérés de plus de 90 jours;

- comptes courants:

les intérêts non payés sur des postes compromis dont la limite sur compte courant a été dépassée.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sécurités éventuelles. Si l'on estime que la procédure de réalisation prendra plus d'une année, le produit estimé de la réalisation sera diminué du coût de portage d'autant plus élevé. En sus de ces correctifs de valeurs individuels, la banque constitue des provisions forfaitaires pour couvrir les risques afférents aux diverses branches. Avec ces correctifs de valeurs forfaitaires on couvre les risques latents le jour de l'évaluation. Les risques de branches latents font l'objet de correctifs de valeurs à l'instar des risques-pays sur la base des limites autorisées par le conseil d'administration. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont appliqués.

Prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèce reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BEKB | BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces

titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BEKB | BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés et prêtés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêts et de refinancement au moyen de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode de régularisation.

Opérations de mise et de prise en pension (repurchase and reverse repurchase operations)

Les titres acquis avec une obligation de vente (reverse repurchase operations) et les titres qui ont été vendus avec une obligation de rachat (repurchase operations) sont considérés comme des affaires de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Le produit des intérêts d'opérations reverse repurchase et les charges d'intérêts d'opérations repurchase sont régularisés en fonc-

tion des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les portefeuilles de titres et de métaux précieux sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). On retiendra comme valeur du marché le prix fixé sur un marché efficient et liquide. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation se fera selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le produit des opérations de négoce. Les produits d'intérêt et de dividende du portefeuille de négoce de titres sont crédités dans le produit d'intérêts et de dividende du portefeuille de négoce.

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont portées au bilan sous le poste «Correctifs de valeurs et provisions». Ces provisions étaient constituées, sans changement, à raison de 10 pour cent de la limite de négoce.

Immobilisations financières

Figurent sous ce poste les titres qui n'ont pas été acquis dans une intention de négoce et – dans le cas de titres de participation – qui ne sont pas destinés à un placement durable. Les **titres de participation** sont enregistrés au bilan selon le principe

de la valeur la plus basse, à savoir le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. Les agios et disagios sur les achats de **titres à revenu fixe**, acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité, sont activés et passivés et régularisés sur toute la durée. Les gains de cours résultant de la vente de titres à revenu fixe (composante intérêts) sont répartis sur la durée résiduelle.

Les titres à revenu fixe, acquis sans intention de les garder jusqu'à maturité, sont regroupés dans un portefeuille spécial et sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse.

Des correctifs de valeurs forfaitaires pour risques de liquidité sont constitués sur des placements à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé un «investmentgrade» sur les limites, ceci sur la base des probabilités de défaillance selon Standard & Poors sur une période de 10 ans. Les limites autorisées annuellement peuvent être entièrement utilisées au courant de l'année. Des correctifs de valeurs individuels sont constitués sur des placements à revenu fixe hors «investmentgrade» et sur des placements de sociétés sans rating officiel. Les correctifs de valeurs sont directement déduits de la rubrique «Immobilisations financières».

Des options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) sont utilisées en guise de couverture du risque de baisse du cours des actions (la valeur des options au 31 décembre 2010 était de 1,7 million de francs et de 1,6 million au 31 décembre 2009).

L'estimation de la valeur intrinsèque des options (montant in-the-money) s'effectue conjointement avec le portefeuille de titres couvert (valeur d'achat ou valeur plus basse de marché). Tout gain éventuel est déduit du prix d'achat, alors qu'une perte est considérée comme une partie de la valeur d'achat des actions couvertes. La valeur temporelle lors de l'achat des options fait partie des frais de couverture et vient immédiatement charger le compte de résultat sous la rubrique «Autres charges ordinaires» (2,4 millions de francs en 2010 et 4,1 millions en 2009) ou lui est créditée en cas de vente (2010: 0,2 million de francs, 2009: 0,03 million). Lors de la conversion (la dissolution ou le remplacement d'une option intervient en l'espace de quatre semaines), lors de la réalisation ou de la liquidation d'une option, la valeur intrinsèque d'une option est utilisée pour réduire le prix d'acquisition de l'action couverte.

Le portefeuille de métaux précieux des immobilisations financières représente exclusivement le stock physique détenu en vue de couvrir les comptes en métaux précieux de la clientèle. Ces postes représentent par conséquent des positions de couverture, sont donc considérés comme une unité avec les comptes métal et comptabilisés à la valeur du marché. La chute du prix des métaux entraîne une évaluation plus basse des postes de l'actif. La perte correspondante est éliminée par la réduction de l'engagement sur les comptes mé-

tal. L'effet contraire découle d'une augmentation des prix, les pertes et les gains se compensant également. De plus, la position physique en métaux précieux des réserves pour risques bancaires généraux investies dans de l'or est portée au bilan dans cette position.

Les immeubles repris dans le cadre des affaires de crédit ou les immeubles qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation bancaire et dévolus à la vente sont portés au bilan à la valeur de rendement ou à la valeur inférieure du marché ou encore à la valeur de liquidation. Les adaptations qui en résultent sont saisies comme correctifs de valeurs. Une réappréciation à concurrence de la valeur d'acquisition intervient si le prix du marché, tombé en dessous de la valeur d'acquisition, remonte à nouveau.

Participations

L'évaluation des participations s'effectue au maximum au prix d'achat. Eu égard aux risques particuliers ainsi qu'à l'application du principe de prudence, des correctifs spécifiques de valeurs sont entrepris dans différents cas avant d'être directement déduits de ce poste du bilan. De plus, il est procédé à des amortissements si le rendement anticipé à moyen terme n'atteint pas 8 à 10 pour cent.

Les participations qui confèrent à la banque une influence déterminante mais qui n'excèdent pas une part de 50 pour cent doivent être saisies en principe selon la méthode de la mise en équivalence dans

le boucllement individuel à établir conformément aux dispositions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. Il convient en particulier d'appliquer le principe de la valeur la plus basse. Pour cette raison, le principe de la valeur la plus basse vaut également pour la participation de 50 pour cent dans Entris Opérations AG qu'il conviendrait d'évaluer selon la méthode de la mise en équivalence. Dans la mesure où il s'agit d'une participation d'infrastructure, les indications qui pourraient découler de la méthode de la mise en équivalence ne sont cependant pas parlantes.

Immobilisations corporelles

Depuis 1998, les immeubles de la banque ainsi que ceux nécessaires à l'exploitation sont comptabilisés chacun à leur coût d'acquisition ou aux valeurs de rendement plus basses. Si la valeur de rendement est plus élevée que la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés jusqu'en 1998, c'est cette valeur plus basse qui sera retenue au bilan. Les valeurs de rendement sont périodiquement vérifiées. Depuis 1999, un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 pour cent de la valeur de rendement. Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Le changement de mode de calcul (passage de la valeur de la substance à la valeur de rendement) intervenu en

1998 a entraîné un amortissement unique de 77,7 millions de francs. En 1999, le taux de capitalisation a été augmenté de 6 à 7 pour cent, ce qui a entraîné un amortissement de 24,9 millions de francs. En 2000, ce taux a été porté à 7½ pour cent, d'où un amortissement supplémentaire de 11,3 millions de francs.

Les immeubles que la banque envisage de vendre tout ou en partie ont été évalués à la valeur de rendement ou à la valeur vénale plus basse, mais au maximum à la valeur comptable moins élevée. Les immeubles sans valeur de rendement ont été estimés avec prudence à la valeur vénale.

Les nouveaux équipements et installations capitalisables sont portés à l'actif à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de vie estimée de cinq ans. Les licences pour logiciels sont amorties complètement l'année même de leur acquisition, à l'exception de celles concernant des projets spécialement définis. Les acquisitions mineures sont directement débitées des «Autres charges d'exploitation».

La stabilité de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value est constaté lors de la vérification, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la durée d'utilisation restante ou il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une détérioration de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe (tout ou partie), une réappréciation s'im-

pose. Celle-ci devra être saisie via le résultat de la période.

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous «Produits extraordinaires», les pertes réalisées sous «Charges extraordinaires».

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. En particulier, les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation ainsi que les impôts directs courants échus et dus sont régularisés.

Autres actifs et passifs

Sont essentiellement comptabilisés sous ces postes les soldes des mouvements internes à la banque, les comptes d'impôts (impôts indirects) ainsi que les valeurs de remplacement positives et négatives découlant des activités de négoce (pour le compte de la banque et des clients) avec les instruments financiers dérivés.

Correctifs de valeurs et provisions

Ce poste comprend les correctifs de valeurs et les provisions pour les risques de recouvrement (ducroire et risques-pays) qui ne sont pas directement déduits des actifs, ainsi que les risques inhérents à d'autres activités (notamment ceux liés au marché, au règlement et à la liquidité des portefeuilles de titres et de devises destinés

au négoce ainsi que les risques engendrés par l'utilisation d'instruments dérivés). Les autres provisions de ce poste concernent principalement les propres assurances, le développement de produits, les engagements consentis. Les correctifs de valeurs et les provisions sont exposés sur le tableau en pages 126 s., lequel intègre également ceux directement compensés avec les actifs (en particulier provisions et correctifs de valeurs pour risques inhérents sur immobilisations financières).

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BEKB | BCBE retiennent ce qui suit:

- que les cotisations de l'employeur sont déterminées
- que le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales
- que des situations de placement ou d'assurance particulières chez l'institution de prévoyance n'entraînent pas davantage ou moins de coûts pour la BEKB | BCBE
- que les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des destinataires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance des sociétés du groupe sont contenues dans les charges du personnel sur la base

du fait générateur. Il sera évalué chaque année selon les Swiss GAAP RPC si les institutions de prévoyance présentent un avantage ou un engagement économique dans la perspective de la BEKB | BCBE. Cette évaluation reposera sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BEKB | BCBE n'a pas pour autant l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Pour cette raison, tout avantage économique à venir ne sera pas porté à l'actif, alors qu'un engagement économique sera porté au passif.

La caisse de pension de la BEKB | BCBE compte 1486 personnes actives assurées et 688 rentiers et rentières (état au 1^{er} janvier 2011). Elle disposait au 31.12.2010 d'une fortune globale de 757,4 millions de francs (année précédente 825,5 millions). Le repli de la fortune par rapport à 2009 s'explique par l'intégration des collaborateurs de RTC Real-Time Center AG au Banking Service Center HP. Selon les principes d'établissement des comptes applicables à la caisse de pension de la BEKB | BCBE, le degré de couverture se chiffre à 100 pour cent tant que des réserves de fluctuation sont constituées. Avec de telles

réserves se montant à 11,9 pour cent (année précédente 11,1 pour cent) de la fortune totale, la caisse de pension est donc en situation d'équilibre financier. Pour le calcul des capitaux de couverture des rentes, un taux d'intérêt technique de 3 pour cent a été appliqué.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le revenu. Les impôts uniques ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants.

Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période de calcul au courant de laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés comme comptes de régularisation passifs.

Impôts latents

Les effets fiscaux relevant de différences temporelles entre les valeurs des actifs et les engagements portés au bilan, ainsi que leurs valeurs fiscales, sont comptabilisés comme impôts latents sous «Provisions».

Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice. Pour des raisons de prudence, les créances fiscales latentes relevant de différences temporelles ne sont pas activées.

Le calcul intervient sur la base des taux fiscaux estimés de la taxation effective.

La provision pour impôts latents est alimentée à partir du résultat.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer ou d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale.

La politique d'affaires lors de l'utilisation des instruments financiers dérivés

a) Un intermédiaire pour la clientèle (titres et devises)

Les produits standardisés proposés sont essentiellement des produits EUREX. Les autres marchés choisis sont abordés par recours à des contreparties de premier ordre. Les produits reposent avant tout sur des actions ou des indices d'actions. Les opérations sur produits dérivés non standardisés ne sont exécutées qu'avec des contreparties de premier ordre. Dans le domaine des produits structurés, la BEKB | BCBE peut faire office de coémettrice de produits à capital protégé sans s'engager personnellement.

b) Négoce sur propres positions

La BEKB | BCBE n'assume pas de fonction de teneur de marché (market maker) dans le commerce de produits dérivés.

Dans le négoce de titres, seuls quelques warrants et quelques produits structurés sont de mise outre les options EUREX. Des opérations sur titres au moyen de produits dérivés OTC ne sont pas utilisées dans les transactions sur propres positions. En matière de devises, des opérations à terme et des options sont employées, à l'exclusion des futures.

Le commerce portant sur des instruments dérivés doit impérativement respecter les limites spécialement définies.

c) Recours aux produits dérivés dans le cadre de l'asset and liability management (ALM)

Dans le cadre de l'ALM, en respectant des limites déterminées, des instruments financiers dérivés sont utilisés pour la gestion de la structure des taux d'intérêt, soit dans le but de réduire les risques de variation des taux d'intérêt.

Le recours à des instruments dérivés a également lieu dans le domaine des papiers-valeurs pour couvrir une partie des immobilisations financières.

d) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers dérivés ainsi que le volume des contrats sont mentionnés dans l'annexe avec leurs valeurs de remplacement positives et négatives. Ces dernières

sont portées au bilan sous «Autres actifs et passifs». Les swaps sur taux d'intérêt utilisés dans le cadre de l'ALM sont évalués conformément à la méthode dite «accrual method», à savoir que le versement des intérêts est régularisé périodiquement. Les coûts engendrés par l'achat des options sur intérêts et les options de swap ou la valeur-temps de couvertures lors de conversions (la dissolution ou le remplacement intervient en l'espace de 4 semaines) sont immédiatement comptabilisés comme charges/produits (2010: charges 17,9 millions de francs; 2009: charges 6,0 millions). Les produits de la vente d'options sur intérêts et de la dissolution de swaps de taux d'intérêt sont répartis sur la durée résiduelle (2010: 20,1 millions de francs; 2009: 15,5 millions). Pour le surplus et pour autant qu'il s'agisse de positions de négoce, les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur de marché. Les opérations de couverture sont estimées de façon analogue aux opérations de base.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Dans l'intérêt d'une meilleure lisibilité, les petits changements et les précisions ne sont pas commentés séparément.

Pendant l'exercice 2010, aucun changement n'a été apporté aux principes d'établissement du bilan et de valorisation.